

## Ottawa dépose sa loi pour court-circuiter Québec

### Le projet référendaire bafoue les traditions démocratiques canadiennes, s'indigne l'opposition

**Chantal Hébert**  
de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT fédéral a déposé hier à la Chambre des Communes un projet de loi qui donne complètement carte blanche sur un éventuel référendum pan-canadien sur la Constitution, à commencer par la question à poser aux Canadiens et y compris les dépenses à engager pour préserver l'unité canadienne.

Si ses calculs sont exacts, le projet de loi C-81 permettra également à Ottawa de tenir sur les chapeaux de roues un référendum pan-canadien

sur la Constitution avant la fin de l'été et avant l'échéance québécoise.

Tout bien compté, calcule le ministre qui parraine le projet de loi C-81, Harvie André, le gouvernement pourrait faire voter le Canada sur un projet constitutionnel début septembre. Le gouvernement se défend formellement d'avoir arrêté un tel projet, mais alors qu'au bureau des élections on a réclamé trois mois pour s'organiser, « des préparatifs sont déjà en cours au cas où... », a précisé le ministre hier.

Entretemps, annoncée, puis reportée, puis réinscrite à l'ordre du jour parlementaire, la présentation du

☐ **« Une escroquerie », écrit**

**Lise Bissonnette : page A-12**

☐ **Les faits saillants : page A-4**

projet de loi C-81 s'est faite hier midi sous le signe de la précipitation et a été chapeautée de surcroît d'un aveu étonnant d'un de ses parrains, à savoir que les règles référendaires qu'il contient ouvriront le flanc à une consultation constitutionnelle fédé-

rale à des attaques sur son équité.

Et alors que le premier ministre jurait vouloir éviter une bataille parlementaire à ce sujet, tous les partis d'opposition et même un député conservateur versé en la matière s'entendaient avec une rare unanimité

hier pour y réclamer des modifications importantes.

Ses dispositions vont en effet à l'encontre de l'avis des propres commissions du gouvernement d'Ottawa et des traditions démocratiques canadiennes les plus respectées.

C'est que pour arriver de la façon la plus expéditive à avoir l'autorité légale de consulter les Canadiens sur la Constitution, le gouvernement, dans le projet de loi C-81, réduit à sa plus simple expression l'armature référendaire fédérale. S'il est adopté tel quel, il n'y aura pas de comité-parapluie du « oui » et du « non » pour identifier les deux camps dans un ré-

férendum pan-canadien. Leurs dépenses seront illimitées, du jamais vu depuis 20 ans dans un exercice électoral canadien et une disposition qui contredit l'esprit des récentes recommandations de la commission Lortie sur la réforme électorale. Quant aux dépenses des gouvernements, y compris celles d'Ottawa, elles ne seront même pas comptabilisées.

Le projet de loi coupe également au plus court le débat référendaire. Trois jours de discussions au maximum aux Communes sur la question à poser aux Canadiens — le gou-

**Voir page A-4: Ottawa**

## Que la fête commence !

### Un défilé de nuit ouvre le bal du 350e de Montréal

**Laurent Soumis**

MISSION accomplie. Mille deux cent quarante-quatre jours après son lancement, la Corporation des célébrations du 350e anniversaire livre la marchandise et convie aujourd'hui Montréalais et visiteurs au grand coup d'envoi des festivités qui s'échelonneront tout au cours des cinq prochains mois.

Ce premier grand week-end, qui coïncide avec le long congé de la fête de Dollard, s'annonce prometteur, d'autant que Dame météo s'est mise de la partie pour assurer le succès des événements dont la plupart se dérouleront en plein air.

Pour les trois prochains jours, Environnement Canada prévoit en fait des températures plus que confortables (23, 27 et 21 degrés), un ciel ensoleillé, quelques nuages aujourd'hui et demain, avec une probabilité d'averses ou d'orages, mais uniquement en soirée dimanche.

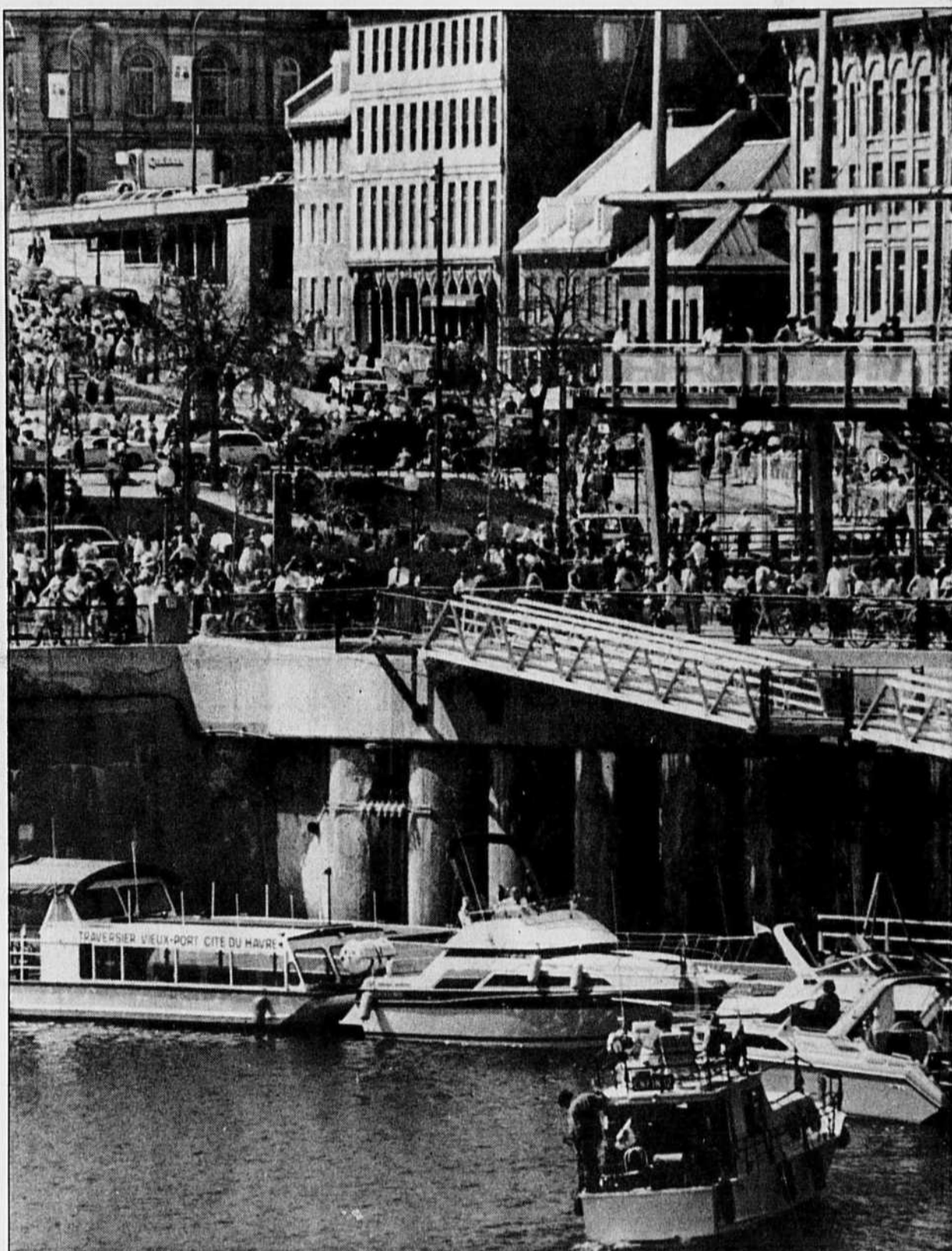
Toute la journée hier, les équipes d'organisateur s'employaient aux derniers préparatifs afin que le Vieux-Montréal et le Vieux-Port revêtent leurs plus beaux atours. Hier soir, le maire de Montréal, M. Jean Doré, a procédé à l'ouverture officielle des fêtes lors d'un concert de l'Orchestre métropolitain à l'église Saint-Jean-Baptiste.

Attendus de tous, le grand défilé de nuit et les feux d'artifice donneront vraisemblablement lieu ce soir aux plus grands rassemblements de foule.

Formé de dix tableaux conçus par Richard Blackburn et Michel Lemieux sur une musique de Marc Pérusse, le défilé des 1500 figurants, danseurs et musiciens qui se produiront tout le long du boulevard Saint-Laurent s'ébranlera vers 20 h 30 à

**Voir page A-4: Fête**

☐ **L'itinéraire du défilé : page A-3**



À la veille de l'ouverture des festivités entourant le 350e anniversaire de leur ville, des centaines de Montréalais ont envahi le Vieux-Montréal, hier, en guise de prélude à la fête.

### Le malaise allemand (1)

## Le Mur en pointillés

**François Brousseau**  
envoyé spécial

BERLIN — Postdammerplatz, grande place berlinoise de l'entre-deux-guerres, est aujourd'hui un terrain vague qui passe là où, il n'y a pas trois ans, s'élevait encore le Mur de Berlin. Mais, en pointillés, une ligne, sur le sol, reste toujours bien visible.

Politiquement, depuis maintenant 19 mois, il n'y a désormais qu'une Allemagne. Mais dans la rue, dans les entreprises, dans les lignes pointillées de l'ex-Mur, dans la façon de s'habiller, de conduire sa voiture, il y

a encore deux pays, dont les frontières coïncident avec les anciennes limites de l'ex-République fédérale et de l'ex-Allemagne de l'Est.

À Berlin, ancienne et future capitale, le contraste reste saisissant entre l'opulence du Kurfürstendamm, les Champs-Élysées de Berlin-Ouest, et la glaciale austérité d'Unter den Linden, le boulevard « Sous les Tilleuls » de l'ex-Berlin-Est, élégante avenue de l'avant-guerre où les rares tilleuls survivants ne font surtout pas oublier l'horrible architecture stalinienne qui la borde.

« Chaque fois que je passe ici, j'ai froid dans le dos; je me souviens du

temps où je venais voir mes cousins, avant. C'est comme si j'étais à l'étranger. C'est encore vrai aujourd'hui », dit Boris Chudowski, finissant en études italiennes à Berlin, dont une partie de la famille a vécu les quarante dernières années derrière le Mur.

Berlin réunifiée, deux ans et demi après la chute du Mur, c'est encore aujourd'hui un collage de deux mondes qu'on essaie de fondre tant bien que mal, dans une expérience sans aucun précédent historique, et qui est loin d'être achevée.

« La funeste « magie noire » du Mur n'opère plus — taxis, autobus et pié-

tons franchissent tous les jours la porte de Brandebourg et les autres lieux de passage comme si de rien n'était — mais en même temps, on ne se mêle pas à « l'autre », les gens de l'Ouest fréquentent les gens de l'Est, les gens de l'Est ceux de l'Est, et le soir chacun rentre chez soi.

Les folles retrouvailles d'une certaine nuit de novembre 1989, où les inconnus fraternisaient dans la rue, ont depuis longtemps refait place aux vieilles habitudes : « Les Ossies et les Wessies ne se mêlent presque pas, c'est comme des classes socia-

**Voir page A-4: Le Mur**

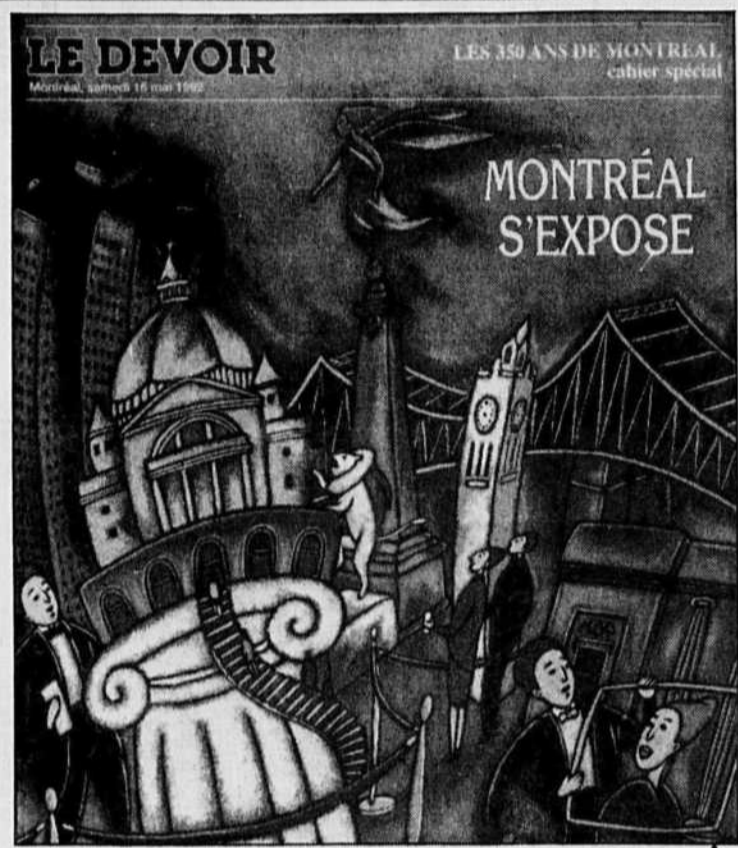


ILLUSTRATION MARIE LAFRANCE

## Montréal s'expose

Dans un cahier spécial encarté aujourd'hui, LE DEVOIR vous guide à travers les dizaines d'expositions et autres événements culturels organisés dans le cadre du 350e anniversaire de Montréal. La superbe illustration de Marie LaFrance, ci-dessus, donne le ton à ce supplément qu'il faudra conserver pour bien profiter de l'été qui vient.

**Cahier E**

## Ryan donne suite au rapport Yarosky

### Saint-Germain accepte à contrecœur la mission de « l'inspecteur » Malouf

**Paul Cauchon**

LE DIRECTEUR du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), Alain St-Germain, laisse entendre qu'il n'apprécie pas beaucoup la présence dans son service du juge Albert Malouf, nommé inspecteur par le ministre Ryan pour six mois, mais il entend « regarder vers l'avenir » et collaborer de façon positive.

Le ministre de la Sécurité publique Claude Ryan annonçait hier que le juge Malouf, aujourd'hui à la retraite, sera mandaté pour « inspecter » l'administration du SPCUM et ses activités, faisant ainsi suite à une recommandation du coroner Harvey Yarosky dans l'affaire Marcellus François.

### LE DEVOIR fait relâche lundi

LE DEVOIR ne sera pas publié lundi, 18 mai, jour de la Fête de Dollard. Les lecteurs retrouveront leur quotidien préféré mardi prochain, le 19 mai. Bon congé !

Le coroner Yarosky proposait de réviser tout le fonctionnement du Service de police par un organisme indépendant.

Le mandat accordé au juge Malouf est assez large : il doit, d'ici le 31 décembre, examiner l'organisation et la conduite des enquêtes, le contrôle et l'utilisation de la section technique (SWAT), les politiques et pratiques relatives à l'utilisation de la force, la manière dont les opérations policières sont contrôlées et supervisées, la qualité des communications à travers la hiérarchie, bref une opération complète de « lubrification », selon le mot de M. Ryan.

Le directeur St-Germain, lui, trouve « particulièrement blessante à l'endroit de notre organisation et de tous les policiers et policières qui la composent » la conclusion du coroner à l'effet que le SPCUM a « essayé un échec dans l'accomplissement du rôle pour lequel il a été créé ».

Il estime que ces conclusions du coroner « jettent un discrédit sur l'ensemble du Service de police » et se demande si on peut, « à partir d'un événement tragique, laisser entendre que c'est toute l'organisation qui est déficiente ».

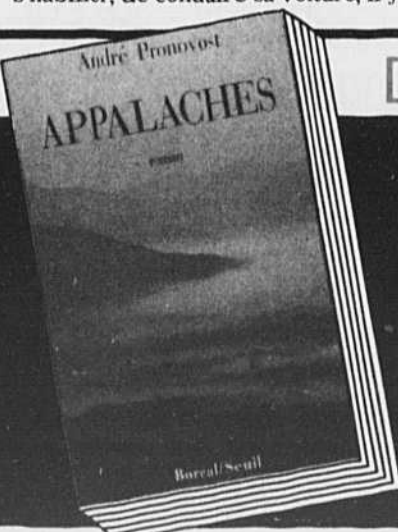
**Voir page A-4: Ryan**

LA MARCHÉ À REBOURS

André Pronovost

## Appalaches

roman



DU RÊVE AMÉRICAIN

Hanté par l'Amérique, la mémoire encombrée du souvenir cuisant de celle qu'il a aimée, le héros de ce road novel remonte sac au dos le chemin des origines, l'Appalachian Trail, de la Georgie au Maine.

336 P. • 22,95\$

Boréal

# Le référendum fédéral laisse Bourassa coi et Brassard crie à la «parodie de démocratie»

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

À QUÉBEC, on n'était pas trop pressé, hier, de disséquer le projet référendaire fédéral déposé à la Chambre des communes. Le premier ministre Bourassa est resté coi, réservant pour plus tard ses réactions sur le projet de loi, une fois qu'il connaîtra mieux son impact sur le Québec. Et ni le ministre responsable de la loi électorale et de la loi sur les consultations populaires, M. Marc-Yvan Côté, ni le ministre Gil Rémillard, qui pilote le dossier constitutionnel, n'ont voulu émettre de commentaires.

M. Bourassa a reçu une copie du projet de loi dès son dépôt en Chambre, hier midi. Il en a pris connaissance, mais a préféré pousser l'ana-

lyse avant de commenter plus avant, d'autant plus que son agenda était chargé, a-t-on fait valoir à son cabinet. Le premier ministre rencontrait hier, à son bureau de Montréal, le ministre français délégué aux Affaires étrangères, M. Georges Kiejman, ainsi que le chef de l'Assemblée des Premières Nations, M. Ovide Mercredi.

Pour l'heure, le premier ministre Bourassa s'en tient toujours à ce qu'il a déclaré en Chambre cette semaine : le respect de la loi 150 et de la loi québécoise sur les consultations populaires, ainsi que la parole du premier ministre Mulroney, à l'effet qu'il respectera lui aussi la loi 150 et le droit des Québécois de définir eux-mêmes leur avenir.

Jeudi, M. Bourassa avait ouvert la porte à l'éventualité que le référendum canadien, s'il est tenu, ne s'ap-

plique pas « à toutes les provinces ». Mais le projet de loi ne comporte pas d'article allant en ce sens. Si effectivement le référendum fédéral ne vi-rait pas le Québec, ce dernier pourrait alors tenir son propre référendum sur une question analogue, mais à partir des lois québécoises (loi 150 et loi électorale) et sur les consultations populaires. On éviterait ainsi le double référendum, et le gouvernement Bourassa respecterait sa promesse d'appliquer la loi 150. Ce scénario souriait cette semaine au ministre Côté.

Du côté de l'opposition officielle, la réaction est venue plus rapidement, de la part du député de Lac-Saint-Jean et critique en matière constitutionnelle, M. Jacques Brassard.

Ce dernier a exprimé à nouveau, en substance, ce qu'il avait clamé

toute la semaine en Chambre, à savoir que ce projet de loi, confirmant « les pires appréhensions », constitue à ses yeux « une parodie de démocratie ».

Le député trouve inconcevable qu'Ottawa présente une loi référendaire qui ne fixe « aucune limite aux dépenses que pourront faire le gouvernement fédéral, les entreprises et les citoyens lors du référendum canadien, au mépris des traditions, des pratiques et des législations québécoises en cette matière ».

Le projet, tel que présenté, pourra ainsi permettre aux forces fédéralistes d'« influencer et de manipuler l'opinion des Québécoises et Québécois », dit M. Brassard. « Au plus fort, la poche », sera la règle retenue, déplorait-il dans un communiqué de presse.

M. Brassard demande à M. Bourassa de se dissocier lui aussi du projet, de le dénoncer sur la place publique et de s'en tenir à la loi 150, qui prévoit la tenue d'un référendum avant le 26 octobre 1992.

Le projet de loi référendaire déposé hier à Ottawa ne fixe pas de limite de dépenses aux « groupes et particuliers ». La campagne référendaire fédérale devra durer « au moins 36 jours ». Il n'y est pas question de double majorité, ou de formation de comités-parapluie du « oui » et du « non ».

Officiellement, son résultat n'aurait pas pour effet de lier formellement le gouvernement fédéral ou ceux des provinces.

Au Québec, la loi prévoit que lors d'un référendum — comme ce fut le cas en 1980 — les forces en présence doivent se regrouper en deux camps, celui du « oui » et celui du « non ». De plus, les dépenses découlant de la tenue du référendum doivent provenir de ces deux groupes, et non d'individus, partis politiques ou autres associations. Il existe également un plafond de dépenses, comme c'est le cas durant une campagne électorale.

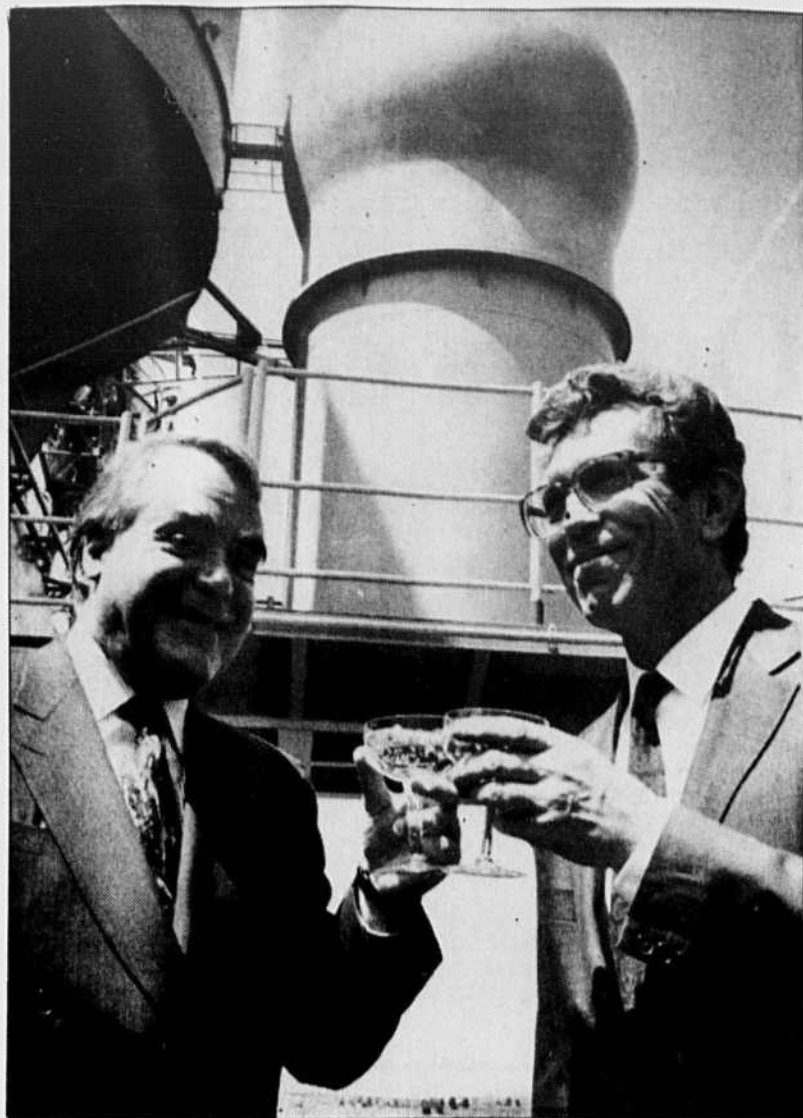


PHOTO JACQUES GRENIER

Le ministre français de la Défense, Pierre Joxe, et son homologue canadien, Marcel Masse, ont porté un toast au 350e anniversaire de Montréal, hier, dans le Vieux-Port.

## Joxe et Masse discutent de missile à Montréal

Pierre Roberge

de la Presse Canadienne

LES MINISTRES de la Défense de

France et du Canada ont discuté du projet de missile Eryx, un engin porté à l'épaule et qui pourrait être fabriqué par des partenaires des deux pays.

« Ce programme est en bonne voie d'avancement », a indiqué le ministre français Pierre Joxe, hier sur le pont de la frégate Aconit, où il accueillait son homologue canadien Marcel Masse.

Des précisions sur ce projet militaire doivent être annoncées « dans quelques semaines », a pour sa part signalé le ministre canadien. La frégate de la marine française est amarrée dans le Vieux-Port, pour les fêtes du 350e anniversaire de Montréal. M. Joxe est en visite au Canada jusqu'à aujourd'hui.

M. Masse a cependant rappelé que les programmes d'équipement militaire du Canada suivent leur propre cours; ce sont d'abord le programme des frégates, en cours, puis celui des hélicoptères embarqués.

Pour le plus long terme, il a été question avec M. Joxe de corvettes (petits navires), dit M. Masse, et « le mot sous-marin a été effectivement soulevé. Mais c'est le genre de projet qui exige au moins deux ans d'études. »

Parmi les autres sujets abordés par les deux ministres, les opérations de paix des Nations unies. « J'ai appris que le Canada est champion toutes catégories de ce genre de participations pour l'ONU », a souligné M. Joxe.

Depuis quelques mois pour aider au maintien de la paix en Croatie, le Canada compte 1300 hommes et la France, 2000. Le Canada a encore son contingent de Casques bleus à Chypre, rappelle M. Masse, et vient d'envoyer quelques hommes au Cambodge, toujours sous l'égide de l'ONU.

Pour le contingent canadien en Croatie, il avait été décidé d'en établir le quartier général dans la république voisine de Bosnie, quand il n'y avait pas encore de guerre civile dans ce territoire.

Mais les combats ont maintenant gagné Sarajevo, capitale de la Bosnie, où le quartier général canadien est installé et le ministère canadien compte donc le déplacer dans les meilleurs délais, a confirmé M. Masse.

M. Joxe trouve-t-il « dommage » que le Canada ait décidé de fermer ses bases en Allemagne? Le ministre français juge que non et que la présence militaire canadienne en Europe reste importante.

## Nouveau procès pour un policier de LA

LOS ANGELES (AP) — Le policier Laurence Powell, qui avait en mars 1991 été filmé avec trois de ses collègues en train de passer à tabac un jeune automobiliste noir, Rodney King, va être rejugé par la Cour supérieure de Californie pour le seul chef d'accusation de coups et blessures.

Le juge Stanley Weisberg, de la Cour supérieure, a expliqué que des charges suffisantes existent pour que le policier soit rejugé. Laurence Powell, qui risque six ans de prison, comparaitra en audience vendredi

prochain devant un tribunal à Simi Valley. Ce nouveau jugement est la suite logique de la décision des jurés de première instance.

Le 29 avril, le jury du tribunal de Simi Valley avait acquitté les quatre policiers de toutes les charges pesant contre eux provoquant des émeutes dans les quartiers noirs de Los Angeles qui ont fait plus de 50 morts et des centaines de millions de dollars de dégâts.

Mais les 12 jurés de Simi Valley n'étaient pas parvenus à se prononcer — comme la loi l'exige — à l'unanimité pour l'acquiescement de Laurence Powell sur ce chef d'accusation de coups et blessures. Huit avaient voté pour et quatre contre.

La décision de la Cour supérieure de rejuger ce point de l'affaire ne préjuge pas de l'enquête fédérale an-

noncée par George Bush dans le cas du passage à tabac de Rodney King par quatre policiers blancs de Los Angeles.

En décidant de répondre favorablement à la requête du procureur général adjoint Alan Yochelson pour le nouveau jugement du policier, le juge Weisberg a affirmé : « Sur la base de la preuve présentée lors du procès qui vient de se conclure, je pense qu'il est de l'intérêt de la justice d'exiger un deuxième procès dans l'affaire ministère public contre Powell ».

L'avocat de Laurence Powell, Michael Stone, a affirmé qu'il n'y avait aucune raison de penser que ce nouveau procès se traduira par un verdict différent ou que l'accusation produira de nouvelles preuves contre son client.

**LE DEVOIR**  
Service de Publicité  
842-9645

# ÉPARGNER, C'EST UNE OBLIGATION.

## LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

En vente du 19 mai au 1<sup>er</sup> juin 1992

◆ **L'épargne à votre portée!**

Achetez vos obligations d'épargne du Québec au comptant en coupures de 250 \$, 500 \$, 1 000 \$ et 5 000 \$, jusqu'à un montant maximum de 75 000 \$.

Procurez-vous-les dans les banques, les caisses Desjardins, les sociétés de fiducie, chez les courtiers en valeurs mobilières et autres agents autorisés.

Ou choisissez le mode Épargne-salaire: une façon simple et sûre d'épargner (Renseignez-vous auprès de votre employeur).

◆ **L'épargne qui rapporte!**

Bénéficiez du taux très concurrentiel des obligations d'épargne du Québec: il est ajusté chaque année au taux du marché.

Les obligations d'épargne du Québec rapportent plus qu'un simple compte d'épargne et se comparent avantageusement à un dépôt à terme, en offrant beaucoup plus de souplesse.

Mieux encore, faites fructifier vos obligations d'épargne du Québec à l'abri de l'impôt en les déposant dans des régimes d'épargne-retraite ou d'épargne-études autogérés.

◆ **L'épargne plus que flexible!**

Avec les obligations d'épargne du Québec, votre capital est toujours disponible car elles sont encaissables en tout temps. De plus, l'intérêt quotidien vous permet de toucher le plein montant de vos intérêts, n'importe quel jour du mois. C'est comme de l'argent comptant!

**Du 19 mai au 1<sup>er</sup> juin 1992, achetez vos obligations d'épargne du Québec.**

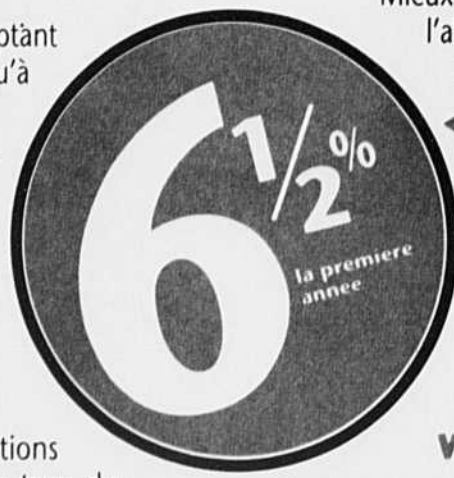
**INFORMATION:**

**1 800 463-5229**

**528-1200**

(à l'extérieur de Québec) (région de Québec)

ou appelez Communication-Québec (sans frais)



\* Intérêt de 6 1/2% pour la première année, soit jusqu'au 31 mai 1993. • Le même taux de 6 1/2% s'applique aussi aux obligations émises depuis 1987. Toutes les autres modalités de ces émissions demeurent inchangées. • Les obligations émises entre 1980 et 1986 ne sont pas touchées par cet ajustement de taux puisqu'elles rapportent déjà un taux minimum garanti par année, jusqu'à leur échéance, supérieur au taux de la nouvelle émission. • Les émissions antérieures à 1980 sont échues et ne portent donc plus intérêt. Échangez-les sans tarder pour les nouvelles obligations.

Québec



Gouvernement du Québec  
Ministère des Finances

**Association culturelle T.X. Renaud**

**Conférences**

**Mercredi, 20 mai, 20h**  
La Belle Hélène d'Offenbach

par Claire Veilleux  
**Mercredi, 27 mai, 20h**  
Monet à Giverny

par Michel Brunette  
**AUDITORIUM SAINT-ALBERT-LE-GRAND LES DOMINICAINS**  
2715, chemin de la Côte Sainte-Catherine

Entrée à droite, par l'Institut de pastorale.

Métro Université de Montréal ou autobus 129.

Stationnement gratuit!

**RENSEIGNEMENTS**

332-4126

De 17h à 19h (lundi, mardi, jeudi)

Billets: 7\$, Abonnés 4\$, Étudiants 3\$

**LE DEVOIR**

# Perron est acquitté du meurtre de sa femme

d'après la Presse Canadienne

À L'ISSUE d'un second procès, l'ex-réalisateur de télévision Gilles Perron, 51 ans, a été déclaré non coupable du meurtre de son épouse Michelle, assassinée le 15 décembre 1987, à Laval.

Le jury composé de six hommes et six femmes a rendu un verdict d'acquiescement après 24 heures de délibérations réparties sur quatre jours.

La fille de M. Perron, Isabelle, ainsi que la sœur de la victime se sont jetées dans les bras de l'ex-réalisateur de Radio-Canada lorsque le juré numéro neuf a annoncé le verdict vers 14 h 45 hier.

« C'est fini, pour ma famille pis pour moi », a déclaré Gilles Perron

en quittant le tribunal.

De son côté, le procureur de la Couronne, Me André Vincent, s'est refusé à tout commentaire et n'a pas répondu aux journalistes qui lui demandaient s'il avait l'intention d'en appeler du verdict.

Michelle Perron a été tuée de huit coups de couteau, dans sa voiture, le 15 décembre 1987, dans le stationnement de la Polyclinique Concorde, à Laval, où elle travaillait.

À l'issue d'un premier procès tenu à la fin de 1989, Perron avait été reconnu coupable de meurtre prémédité après 29 heures de délibérations.

Deux ans plus tard, en décembre 1991, la Cour d'appel cassa tout ce verdict et ordonna la tenue d'un

nouveau procès, la défense représentée par Mes Jean Dury et Daniel Rock ayant découvert deux nouveaux témoins, Mme Hortense Jacob, 61 ans, et sa fille Nathalie, 24 ans, de Laval.

La jeune femme a déclaré avoir vu, un soir de décembre 1987, deux individus sortir d'une voiture et aller se cacher derrière une autre voiture, dans le stationnement de la clinique Concorde, là où Mme Perron a été poignardée.

Sa mère a précisé sur sa part que c'était le 15 décembre 1987, le jour du meurtre.

Quelque 54 témoins, dont Perron, ont été entendus lors du deuxième procès, qui a duré deux semaines,

sans compter les délibérations. Lors de son premier procès, Perron n'avait pas été appelé à témoigner. La Couronne avait alors fait entendre 71 témoins, tandis que la défense n'en avait présenté aucun.

Les jurés au deuxième procès avaient commencé à délibérer au milieu de l'après-midi, mardi, après l'adresse du juge Réjean Paul, de la Cour supérieure.

Au cours des délibérations, ils ont réécouté les dépositions faites au procès par trois employés et collègues de Michelle Perron à la Polyclinique qui l'ont vue les dernières, puis le témoignage du mari en criminel, avant de visiter les lieux du crime, jeudi.

# Le syndicat des employés de T.-M. réclame une enquête publique sur les présumées irrégularités

Jean Chartier

« LA SITUATION est scandaleuse et immorale à Télé-Métropole ». Aussi, le syndicat des employés réclame une enquête publique de la Commission des valeurs mobilières du Québec sur « quelque chose qui ressemble fort à un réseau bien organisé d'exploitation de toutes les possibilités d'évasion fiscale ».

C'est ce qu'a déclaré hier M. Gilles Charland, directeur adjoint du SCFP pour le Québec lors d'une conférence de presse. M. Charland réclame une enquête sur toutes les sociétés en commandite, pas seulement celles qui datent de 1989 et 1990, pas seulement celles qui faisaient affaire avec Télé-Métropole non plus, parce que les employés ne veulent pénaliser de manière outrancière leur employeur.

Les employés de T.-M. estiment cependant faire les frais de ce réseau douteux de sociétés en com-

mandite par la voie de mises à pied qui ont été fort nombreuses et « injustifiées » en 1991 dans l'entreprise qui fut acheteuse de ces émissions de 1987 à 1990.

Le syndicat estime à 300 le nombre de mises à pied sur tout le réseau de Télé-Métropole, stations régionales incluses pour l'année 1991, il demande le rappel de ces employés qui ont été pénalisés pour une mauvaise administration attribuable aux sociétés en commandite.

M. Charland et son collègue, M. Bernard Chabot, vice-président du Conseil provincial du secteur des communications du SCFP, affirment : « Télé-Métropole était une entreprise à piastres, elle est devenue une passe-passe fiscale. Cette compagnie était la plus rentable au Canada, elle périclitait et ce sont les employés qui écopent ».

Pour le SCFP, c'est un cas qui fait penser à Lavalin. La compagnie s'est aventurée en terrain inconnu et cela

a entraîné des répercussions catastrophiques. « Nous savons qu'il y a des problèmes dans l'industrie des télécommunications, affirme M. Charland, il est nécessaire qu'une enquête publique soit tenue sur tout le financement et les facturations des sociétés en commandite ».

M. Chabot demande aussi au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de réexaminer les affirmations récentes du président de T.-M. relatives au renouvellement de permis pour cinq ans, à la lumière des révélations nouvelles sur les sociétés en commandite. « Télé-Métropole a consenti des gonflements de budgets et émis des chèques sans pièces justificatives, ceci est suffisant pour qu'une enquête soit déclenchée », déclare M. Chabot. Le CRIC doit réévaluer toute la situation.

Les syndicalistes réclament aussi un moratoire sur les mises à pied, jusqu'à ce que la situation soit clarifiée. Il y a eu des reventes de filiales

de Télé-Métropole à des sociétés de la maison-mère Vidéotron, avec mauvais tarifs pour l'entreprise de télévision. Ceci a nui à la bonne santé économique de T.-M., affirment les syndiqués.

Pour le SCFP, les employés ont fait les frais des facturations à outrance et des manoeuvres fiscales concoctées entre les sociétés en commandite et Télé-Métropole.

Le communiqué SFPF affirme spécifiquement : « À la lumière des chiffres dévoilés par Raymond, Chabot, Martin, Paré, il semble que Télé-Métropole ait fermé les yeux ou délibérément consenti à des gonflements de budgets, acceptés des facturations, acceptés des facturations pour services non rendus, émis des chèques sans pièces justificatives, procédé à l'achat de productions à des prix exorbitants pour les revendre par la suite à des coûts de moitié inférieurs à sa maison-mère, Vidéotron ».

## LA NUIT DE MONTRÉAL

**HEURE DE PASSAGE DU DÉFILE**

20h30 BOUL. ST-JOSEPH

20h50 AVE. DU MONT ROYAL

21h10 RUE RACHEL

21h35 AVE. DES PINS

22h00 RUE SHERBROOKE

22h25 RUE ST-CATHERINE

22h50 RUE NOTRE-DAME

**FERMETURES DE RUES**

- boul. St-Joseph entre le boul. St-Laurent et la rue St-Denis à partir de 8h00
- boul. St-Laurent entre le boul. St-Joseph et le Vieux-Port à partir de 18h00
- rue St-Antoine entre le boul. St-Laurent et la rue Gosford à partir de 18h00
- Toutes les rues qui croisent le boul. St-Laurent, entre le boul. St-Joseph et le Vieux-Port seront fermées à l'intersection du boul. St-Laurent à 18h00, à l'exception des rues suivantes qui seront ouvertes jusqu'à 19h30 :
- RUE MONT-ROYAL
- RUE RACHEL
- AVE. DES PINS
- RUE ONTARIO
- RUE SHERBROOKE
- RUE ST-ANTOINE
- BOUL. RENÉ-LÉVESQUE

# Week-end pour marcher ou bien utiliser le métro

Laurent Soumis

LES DIFFÉRENTS événements qui marquent ce week-end le coup d'envoi des célébrations du 350<sup>e</sup> anniversaire de Montréal devraient convaincre le public d'utiliser plus que jamais le transport en commun.

Le métro, dont l'ouverture sera prolongée ce soir jusqu'à 2 h, sera d'ailleurs gratuit toute la journée demain. Cinq autobus feront également la navette entre les différents musées de la métropole.

Les cyclistes pourront quant à eux bénéficier d'un stationnement aménagé au bas de la rue Berri à la hauteur de Notre-Dame.

Depuis hier soir et jusqu'à mardi prochain à 6 h, la Place Jacques-Cartier et la rue de la Commune, entre les rues Saint-Gabriel et Bonsecours, seront fermées à la circulation dans le Vieux-Montréal pour permettre l'installation des scènes et l'animation subséquente.

Depuis minuit ce matin, le pont de la Concorde et sa piste cyclable le sont également et jusqu'à demain à

16 h pour l'installation de la rampe de lancement des feux d'artifice.

Cette nuit jusqu'à 1 h 30, le pont Jacques-Cartier sera aussi réservé aux piétons pour contempler le spectacle au-dessus du fleuve.

Dès 7 h ce matin et jusqu'à lundi à 22 h, il en sera de même pour les artères situées à l'intérieur du quadrilatère formé des rues de la Commune, Notre-Dame, Saint-Gabriel et Bonsecours.

La même réglementation sera appliquée demain entre 9 h et 14 h dans le quadrilatère délimité par Saint-Pierre, Saint-Jacques, Saint-Laurent et de la Commune.

Le défilé de nuit de ce soir (dont le trajet est reproduit ci-dessus) nécessitera dès midi la fermeture du boulevard Saint-Joseph entre Saint-Laurent et Saint-Denis, et dès 18 h, celle du boulevard Saint-Laurent, entre Saint-Joseph et le Vieux-Port, et celle de la rue Saint-Antoine, entre Saint-Laurent et Gosford.

Toutes les rues qui croisent le boulevard Saint-Laurent, entre Saint-Joseph et le Vieux-Port, seront fermées à l'intersection de Saint-Laurent dès 18 h.

Exception sera faite des rues Mont-Royal, Rachel, des Pins, Sherbrooke, Ontario et René-Lévesque qui demeureront ouvertes jusqu'à 19 h 30.

Les autobus qui transitent dans les secteurs visés seront détournés sur les rues voisines.

Dimanche, journée des musées, cinq autobus feront gratuitement la navette toutes les 20 minutes entre 15 musées et sites culturels importants de la région, au départ des locaux d'Info-Touriste, au Square Dorches-

# Le plan d'urbanisme sera dévoilé le 8 juin

LA VILLE de Montréal dévoilera le 8 juin prochain le premier plan d'urbanisme de la métropole et les huit plans directeurs d'arrondissement.

Le conseil municipal a créé cette semaine une commission d'étude spéciale pour l'examen public des orientations et stratégies du Plan d'urbanisme de Montréal.

La commission débutera ses travaux le 11 juin en vue de la consultation publique qui doit être terminée avant les vacances de l'été.

La commission reprendra ses audiences à l'automne et fera rapport au conseil pour adoption en novembre prochain.

**À vous de jouer.**

PARTICIPATION

# L'avenir scientifique de Montréal serait menacé

Guy Tallefer

L'AVENIR de Montréal, comme ville scientifique, est menacé par la détérioration de son économie et le sentiment d'aliénation qu'éprouve sa communauté anglophone.

Ce qui n'empêche pas la ville d'avoir fait des gains importants depuis trente ans, tant au niveau de la recherche universitaire que de la technologie appliquée, ont fait valoir des experts participant à une table ronde tenue dans le cadre du 60<sup>e</sup> Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences. L'ACFAS clôturait hier ses travaux à l'Université de Montréal.

Montréal, ville scientifique ? Oui et non. Elle n'est ni Boston ni San Francisco ni Philadelphie, mais se situe néanmoins dans la « bonne

moyenne » des grandes villes américaines et canadiennes. M. Marcel Côté, associé de Secor, firme-conseil en recherche industrielle, et Mme Monique Lefebvre, pdg du Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), lui donnent un « B » pour sa performance scientifique.

Montréal a l'avantage d'abriter un certain nombre de sièges sociaux d'entreprises. Un atout dans la mesure où c'est à proximité de son siège social qu'une entreprise concentre ses activités de recherche et de développement, parce que c'est, affirme M. Côté, « une variable trop stratégique pour la décentraliser ».

Cet atout, les Montréalais s'en sont servis pour devenir des spécialistes de l'adaptation commerciale des produits technologiques. « Montréal est une ville d'ingénieurs plutôt que de scientifiques », estime M. Côté,

qui déplore que nos entreprises ne soient pas mieux branchées sur la recherche fondamentale. « Nos entreprises visent plus l'efficacité que la découverte ». À cette règle, il ne connaît guère d'autre exception que l'industrie pharmaceutique.

Les choses se passeraient mieux, selon M. Côté, qui a été conseiller des premiers ministres Robert Bourassa et Brian Mulroney, si le Québec ne souffrait pas d'un problème linguistique endémique. « Si vous êtes anglophone à Montréal, vous ne vous sentez pas chez vous ». Une opinion répandue dans le milieu scientifique montréalais, à laquelle Mme Lefebvre, du CRIM, tente de remédier en faisant des efforts colossaux de concertation universitaire.

S'il n'y a pas de « prix Nobel en devenir dans nos universités », comme l'affirme M. Côté avec un brin d'iro-

nie, c'est peut-être que le mode de financement des universités québécoises encourage la concurrence plutôt que la collaboration, lui réplique Mme Lefebvre.

À l'heure où est mis en place en Europe le « marché commun de la connaissance », dit-elle, le développement de Montréal comme ville universitaire et scientifique d'envergure internationale passe par la concertation des universités d'ici dans l'établissement de leurs programmes d'études.

Et c'est ce qu'elles font de plus en plus. Le plus bel exemple en est le démarrage, l'automne prochain, du nouvel Institut des sciences mathématiques de Montréal, au sein duquel les campus universitaires montréalais ont accepté de combiner leur programme respectif de doctorat.

# La CUM présente son plan d'harmonisation avec les Noirs

AU MOMENT où le ministre Claude Ryan annonçait la création d'un groupe de travail sur les relations entre la police et la communauté noire, la Communauté urbaine de Montréal (CUM) rendait public hier son propre plan d'action sur les relations avec cette communauté.

Le président de la CUM Michel Hamelin estime d'ailleurs que la création du groupe de travail du ministre est susceptible d'accélérer et d'enrichir son plan d'action, qui a été élaboré au cours des derniers mois par la CUM et le service de police en étroite collaboration avec les groupes concernés.

Pour ce plan d'action, la CUM s'engage à défrayer des coûts jusqu'à concurrence de 150 000 \$, le reste devant être sollicité auprès des autres paliers de gouvernement.

Les principales mesures du plan d'action sont les suivantes :

- l'orientation des interventions du service de police autour du thème de la prévention de la criminalité, particulièrement l'action auprès des

jeunes et des familles touchées par le trafic et la consommation des drogues;

- l'embauche d'un consultant en appui au projet de référence téléphonique (black line) mis de l'avant par le Conseil de la communauté noire du Québec;
- des ententes de services avec la Ligue des Noirs du Québec et le Bureau de la communauté chrétienne haïtienne par l'embauche de deux coordonnateurs de projet, qui assureront la coordination dans le cadre des programmes de prévention de la criminalité et de lutte à la drogue;

On précise également que les programmes déjà encourus dans l'ensemble des districts policiers seront poursuivis et intensifiés au besoin, entre autres, les sessions d'initiation interculturelles et la mise sur pied de comités consultatifs locaux, ainsi que les programmes d'accès à l'égalité des policiers et pour l'ensemble du personnel civil.

**ALGÉRIE**

**FEMMES ET DÉMOCRATIE**

LE CENTRE D'ÉTUDES ARABES POUR LE DÉVELOPPEMENT vous invite à une conférence donnée par :

**MADAME FAIKA MEDJAHED**  
(militante du mouvement des femmes algériennes)

**LUNDI 18 MAI 1992 19h00**  
**HÔTEL MARITIME, SALLE BEAUPRÉ I**  
1155, rue Guy (métro Guy, sortie Guy)

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le CEAD au 843-7872

Cette activité est réalisée grâce au Programme de participation du public de L'ACDI (PPP/ACDI)

**NOUVEAU: "Les composables"**

STYLE LOUIS-PHILIPPE

PRIX CONCURRENTIELS

Des meubles à découvrir

Collection LA FAYETTE

Nous payons les taxes du 16 au 30 mai

La galerie ART SELECT Inc.  
6810 St-Denis, Montréal H2S 2S2  
Tél.: 273-7088

HEURES D'OUVERTURE: Lun. fermé Mar. et mer. 9h30 à 17h30, Jeu. et ven. 9h30 à 21h00, Sam. 9h30 à 17h00

**Jégor de Saint Hippolyte**  
Hôtel des Encans de Montréal

JOURNÉES D'EXPERTISE AU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

LES TRÉSORS DU GRENIER  
23 et 24 mai 92 de 10h à 17h  
Pavillon Jean-Noël Desmarais  
1380 Sherbrooke ouest, Montréal  
Organisées par l'Association des bénévoles du Musée en collaboration avec L'Hôtel des Encans de Montréal

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUE au 2825 BATES

26, 27 et 28 mai 92 à 19h30  
TABLEAUX - ANTIQUITÉS BIJOUX - TAPIS

Exposition  
Vendredi 22 mai 1992, de 12h à 21h  
Samedi 23 et dimanche 24 mai 1992, de 12h à 17h  
Lundi 25 mai 1992, de 12h à 21h

Jean-Paul Floupette R.C.A. (1923-1956) - 90 X 89,5 cm

Hôtel des Encans • 2825 Bates, Montréal H3S 1B3  
Tél.: (514) 344-4081 Fax: (514) 344-4125

RENSSEIGNEMENTS: (514) 285-1641



# Le projet de loi sur les accidents de travail viole la Charte des droits, estime la CSN

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le projet de loi 35 sur les accidents de travail et les maladies professionnelles, déposé en Chambre jeudi, viole la Charte des droits et libertés, selon les dirigeants de la CSN.

La vice-présidente de la centrale, Mme Céline Lamontagne, a annoncé lors du 56e Congrès de la CSN, que déjà des avis juridiques avaient été sollicités.

« Moi, je pense qu'il y a quelque chose là-dedans, parce que l'indépendance des tribunaux c'est un droit primordial décrit dans la Charte », a-t-elle dit.

Pour elle, le Bureau de révision de la CSST n'est pas un tribunal au sens de la Charte « et n'a même pas le statut d'un tribunal administratif ».

Le président de la CSN Gérard Larose a pu sur sa part indiqué que « si un des paliers décisionnels est atrophie dans sa procédure, c'est clair qu'on va aller jusqu'au bout devant les tribunaux ».

« Le projet de loi 35 est incompré-

hensible, a expliqué Mme Lamontagne, comme tout ce qui émane de la CSST, c'est comme s'ils faisaient en sorte qu'on ne comprenne pas les enjeux. »

Les travailleurs les plus actifs dans les dossiers de la santé et sécurité au travail, selon la vice-présidente, sont bouleversés par ce projet de loi « où l'on retrouve des aspects dramatiques ».

La question du médecin traitant inquiète.

Il y a les modalités touchant le Bureau d'évaluation médicale qui sont nébuleuses, selon la CSN.

Il y a aussi les droits accordés à la CSST de forcer un travailleur à se soumettre à un examen et de contester une évaluation médicale qui font froncer les sourcils des dirigeants syndicaux.

« Tout en affirmant que la CSST doit être liée par le diagnostic du médecin traitant, le projet de loi ouvre plein de portes pour faire examiner par le médecin de la Commission ou de l'entreprise un travailleur accidenté », a indiqué Mme Lamontagne.

« Nous, on ne fait pas confiance

aux médecins engagés par les autres, a-t-elle poursuivi, ils ne sont pas là pour soigner le monde, mais bien pour contrôler les coûts. »

L'autre aspect qui inquiète la CSN et qui viole un droit fondamental, selon elle, c'est celui où il est dit que la Commission d'appel, le seul tribunal indépendant de la CSST où un travailleur accidenté peut se faire entendre, ne pourra plus se pencher sur l'ensemble de la preuve, entendre les témoins et faire enquête.

« La Commission d'appel ne pourra faire autre chose que de consulter les dossiers provenant des bureaux de révision », a soutenu Mme Lamontagne.

« Ça, nous en sommes convaincus, a-t-elle souligné, c'est contraire à la Charte, parce que dans tout système juridique, il faut qu'il y ait un tribunal indépendant de l'organisme pour entendre ceux qui se croient lésés. »

Le ministre de la Justice Gil Rémillard, « le gardien des droits et libertés », et la direction de la Commission d'appel devraient donc intervenir, selon les dirigeants syndicaux

de la CSN.

Par ailleurs, le président de la CSN a indiqué, dans le cadre de la stratégie visant à impliquer les travailleurs syndiqués dans l'organisation des entreprises qui les embauchent, que le temps était venu d'agir dans la lutte contre toutes les formes de discrimination dans les milieux de travail.

« Les deux groupes sur lesquels on n'a pas suffisamment avancé, a confié M. Larose, ce sont ceux des communautés multiculturelles et visibles. On a mis sur pied un comité qui pourrait nous permettre de faire plus de progrès. »

Au chapitre du harcèlement sexuel « là aussi, il y a eu un peu de progrès », selon le président de la CSN.

C'est dans l'approche contre le racisme que la CSN a cependant manifesté son intention « de fouetter ses troupes ».

« Si on n'avance pas plus rapidement, a expliqué M. Larose, dans des grandes décisions de société, si on n'est pas mieux préparé, un rien pourra nous faire déraiper. »

# Les pharmaciens demandent de retarder les frais de 2 \$

Lia Lévesque

de la Presse canadienne

LES PHARMACIENS propriétaires demandent déjà au gouvernement du Québec de suspendre pendant quelques semaines l'imposition de frais aux personnes âgées qui renouvellent leur ordonnance.

Le ministre des Finances Gérard D. Levesque a annoncé dans son budget, jeudi, que les personnes âgées de 65 ans et plus devraient désormais déboursier 2 \$ par ordonnance renouvelée.

Or, il semble que ni les pharmaciens ni les personnes âgées n'étaient prêts à appliquer cette mesure dès hier matin.

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires dénonce d'ailleurs la « façon cavalière » avec laquelle le gouvernement a agi pour imposer ces frais de 2 \$ dès le lendemain de la lecture du budget.

Les pharmaciens signalent qu'ils n'ont été informés que quelques heures avant que les réclames publicitaires paraissent dans les médias.

En entrevue, le directeur général de l'association, M. Jean-Louis Hérisvaut, s'est montré excédé : « Le téléphone n'arrête pas depuis ce matin (hier). Les pharmaciens n'ont pas plus d'explications à leur donner que ça. »

Les pharmaciens soulignent un effet pervers de cette mesure : certaines personnes âgées, pour éviter de payer 2 \$ à chaque renouvellement, chercheront à se faire prescrire d'un coup une quantité plus grande de médicaments. Une telle mise en circulation de grandes quantités de médicaments pourrait causer « des risques considérables pour la santé », soutient l'AQPP.

Déjà, « les pharmaciens font face à une inhabituelle demande des personnes âgées de 65 ans et plus pour

des quantités élevées de médicaments d'ordonnance qui doivent être pris de façon chronique », avertit l'association de pharmaciens.

M. Hérisvaut fait ressortir une autre incongruité de cette mesure. Les personnes âgées qui bénéficient du supplément de revenu garanti doivent être exemptées de payer ces frais de 2 \$. Mais les instructions reçues par les pharmaciens supposent qu'ils fassent payer ce 2 \$ à toutes les personnes âgées. Celles qui sont exemptées recevront un remboursement, en janvier 1993. « Les personnes qui sont démunies ne peuvent pas attendre jusqu'en janvier 1993 », croit M. Hérisvaut.

Il y a au Québec 700 000 personnes âgées, dont 80 000 seraient exemptées de payer ces frais, estime M. Hérisvaut.

En conséquence, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires suggère au gouvernement de suspendre l'application de cette mesure, le temps de « trouver des modalités d'application acceptables aux usagers et aux dispensateurs ». Cela pourrait prendre quelques semaines, un mois, évalue M. Hérisvaut.

Le gouvernement devrait d'abord émettre une carte aux personnes âgées qui sont exemptées de payer ces frais, indique le directeur général de l'association.

Chose certaine, des échanges sont nécessaires entre le gouvernement, les médecins et les pharmaciens pour parvenir à appliquer cette mesure de façon concertée et harmonieuse.

L'Ordre des pharmaciens, de son côté, avait déjà fait parvenir une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux Marc-Yvan Côté, le jour précédant le budget, pour le mettre en garde contre les effets d'une telle mesure si elle était mise en vigueur.

# Pierre Paradis tente de forcer Jean Charest à retraiter au sujet du projet de loi C-13

Frédéric Tremblay

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le ministre québécois de l'Environnement, Pierre Paradis, accroît la pression sur son homologue fédéral, Jean Charest, afin d'amener ce dernier à retraiter au sujet du projet loi C-13.

Le projet de loi C-13, dénoncé unanimement par l'Assemblée nationale, permettrait au gouvernement fédéral de faire l'étude environnementale de projets ne relevant aucunement de sa juridiction.

Hier, à Montréal, M. Paradis s'est entretenu avec les membres du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) et a pu obtenir un certain appui de leur part contre les intentions d'Ottawa.

Les ministres de l'Environnement sont convenus d'écrire une lettre commune aux sénateurs pour les sensibiliser à l'égard de l'empiètement inacceptable du projet de loi fédéral C-13 sur les compétences des provinces.

Le texte législatif, déjà adopté aux Communes, entrera en vigueur dès son adoption par le Sénat.

Le CCME était réuni à Montréal dans le cadre d'une rencontre préparatoire en vue de la conférence de Rio sur l'environnement en juin; une rencontre à laquelle le ministre Paradis n'a pas participé en raison du boycott entrepris par Québec à l'égard de ce genre d'événement depuis l'échec de l'accord du lac Meech.

Pour rencontrer ses homologues provinciaux, M. Paradis a dû les « inviter à déjeuner ».

Dans une entrevue à la Presse canadienne, le ministre Paradis s'est dit satisfait de la démarche de ses collègues des autres provinces, même s'il ne cache pas qu'il aurait préféré que ces derniers aillent témoigner, comme lui, devant le comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi C-13.

« Ça aurait été souhaitable », admet M. Paradis, estimant qu'il s'agit néanmoins d'un gain important puisque ses collègues provinciaux avaient en quelque sorte lancé la serviette après que le projet de loi C-13 eut été adopté en 3e lecture par les Communes.

Le CCME avait témoigné devant la commission parlementaire des

Communes pour dissuader le gouvernement conservateur de donner suite au projet de loi C-13, mais sans succès.

Pierre Paradis a également pu s'entretenir hier avec son homologue fédéral, Jean Charest, pour tenter une nouvelle fois de le convaincre de modifier son projet de loi.

Le ministre de l'Environnement a dû admettre que cette rencontre n'a pas rapporté les fruits escomptés.

« M. Charest tente d'en embrasser le plus grand possible. Il a des réticences à ne pas empiéter sur les juridictions provinciales », a indiqué M. Paradis.

Mais est-ce qu'une simple lettre du CCME pourra avoir raison de la détermination de Jean Charest ?

« Dans ce genre de dossier-là, on n'a jamais trop d'alliés », répond Pierre Paradis, qui anticipe une sérieuse confrontation avec le fédéral si jamais Jean Charest demeure sur ses positions.

« Chose certaine, si le projet de loi n'est pas modifié pour protéger la juridiction du Québec ou des provinces, le projet de loi prête flanc à un affrontement Québec-Canada. Dans le

débat constitutionnel actuel, les grands stratèges devront en tenir compte », prévient le ministre Paradis.

Initialement, ce dernier devait témoigner devant le comité sénatorial le 20 mai, mais des modifications au calendrier des travaux de la commission ont reporté à plus tard son audition.

# Garon tient Elkas responsable de la ponction dans le fonds de la SAAQ

Frédéric Tremblay

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le député péquiste de Lévis, Jean Garon, réclame la démission du ministre des Transports, Sam Elkas, en raison de la ponction d'une somme de 275 millions \$ effectuée dans les fonds de la Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ) par son collègue des Finances, Gérard D. Levesque.

« Nous considérons aujourd'hui que le ministre des Transports ne fait pas sa job, qu'il ne défend pas correctement les assurés et qu'il devrait avoir le courage de démissionner. Le ministre doit refuser de se faire humilier », a lancé M. Garon, hier, dans le cadre d'une interpellation à l'Assemblée nationale, sans pour autant imposer Sam Elkas.

Jean Garon, porte-parole de l'opposition en matière de transport, est d'avis que Sam Elkas a été mis devant un fait accompli après que les fonctionnaires du ministère des Finances eurent « concocté » avec les dirigeants de la SAAQ pour obtenir les 275 millions \$.

Cet incident n'est pas sans rappeler, juge M. Garon, la démission de l'ex-ministre des Revenus, Yves Séguin, qui s'était fait imposer par son gouvernement l'implantation de la taxe de vente du Québec.

Le député de Lévis calcule que la SAAQ a versé, depuis 1986, un milliard de dollars au fonds consolidé de la province. Il prévoit que la SAAQ fournira un autre milliard d'ici à 1995.

Jean Garon a d'autre part fait remarquer que les 275 millions \$ « détournés » de la SAAQ représente une somme de 500 \$ par assuré, « ce qui veut dire que la SAAQ pourrait assurer tous ses clients gratuitement pendant quatre ans et demi ».

Le député péquiste a aussi repris sa contestation sur le plan juridique des sommes puisées dans les coffres de la SAAQ.

Selon Jean Garon, cela contrevient notamment à l'article 6 de la Charte québécoise des droits et libertés du Québec puisque le gouvernement « s'est approprié un patrimoine qui ne lui appartient pas », c'est-à-dire d'un surplus monétaire propriété des assurés de la SAAQ.

Le ministre des Transports a de son côté accusé son vis-à-vis péquiste de reprendre un discours éculé et sans fondement.

« Même vieux discours, du neuf avec du vieux », a rétorqué le ministre des Transports, faisant valoir que les fonds de la SAAQ appartiennent aux Québécois en général.

« La SAAQ appartient aux Québécois, une leçon qu'on devrait apprendre. (...) Si vous êtes tellement sûr de votre affaire, prenez donc des actions », a encore lancé M. Elkas au député péquiste.

Le ministre affirme détenir, pour sa part, des avis juridiques qui lui garantissent que le gouvernement est sur un « terrain très solide ».

Pour justifier l'action de son gouvernement, Sam Elkas a aussi rappelé l'état de détérioration avancé du réseau routier au Québec, et la nécessité d'y investir des sommes considérables, ce à quoi une partie des fonds de la SAAQ ont servi.

À propos des allégations de Jean Garon voulant que M. Elkas n'ait su qu'après coup que son collègue des Finances avait extirpé 275 millions \$ de la SAAQ, le ministre a répliqué que ce n'était pas le cas, en fustigeant le député péquiste.

« Je suis un joueur d'équipe. Je comprends le gros bon sens. De votre côté, vous êtes isolé dans votre propre parti. Vous l'avez toujours été », a soutenu Sam Elkas.

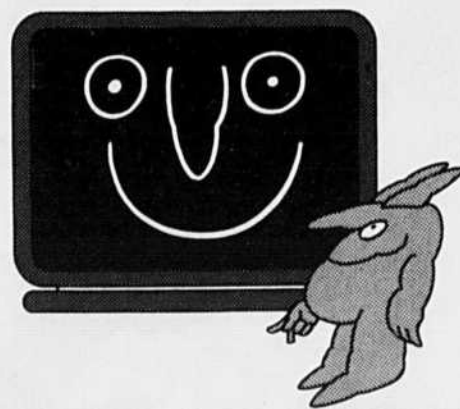
# Bush félicite l'équipage d'Endeavour

CAP CANAVERAL, Floride (AP) — Le président George Bush a félicité hier l'administrateur de la NASA Dan Goldin, tandis que l'équipage d'Endeavour se préparait au retour.

Après quatre sorties dans l'espace et le sauvetage du satellite Intelsat-6 — suivi par George Bush à la télévision, selon la Maison-Blanche — les sept astronautes ont eu hier une journée calme, consacrée au rangement de leurs scaphandres, ainsi que des instruments et objets divers.

Endeavour doit atterrir aujourd'hui à 17 h 57 HAE sur la base Edwards, en Californie. Les navettes se posent d'habitude à Cap Canaveral, en Floride, mais la NASA a préféré Edwards et ses longues pistes pour le premier atterrissage d'Endeavour. Pour la première fois également, la navette utilisera un parachute à l'atterrissage.

Poumon qui respire Cigarette qui expire



## ÉCOLE NATIONALE DE L'HUMOUR

PROGRAMME HUMORISTE ET PROGRAMME SCRIPTEUR

Inscriptions: 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> juin • Auditions: 10 au 26 juin

Année scolaire 1992-1993

Session 1: 7 septembre au 18 décembre

Session 2: 18 janvier au 30 avril + Session stages

Frais d'inscription: 25\$

Renseignements: 849-7876

Envoyer Curriculum vitae, photo, et frais à:

École nationale de l'humour  
301, boul. de Maisonneuve est, Montréal (Québec) H2X 1K1

## TROIS ÉTAPES FACILES POUR BIEN CHOISIR VOTRE PRÊT HYPOTHÉCAIRE:



# LISEZ CE CI.

# COMPAREZ.

# RENDEZ-VOUS À LA CAISSE.

Vous aurez beau chercher ailleurs, courir à droite et à gauche... Le meilleur prêt hypothécaire, vous le trouverez à la caisse populaire Desjardins. Un point, c'est tout.



LE PLUS SOUPLE

- possibilité d'effectuer sans frais un ou plusieurs remboursements par anticipation, jusqu'à 15 % de votre emprunt initial, chaque année
- une fois par année, vous pouvez accroître vos paiements périodiques jusqu'à 100 %
- choix de termes de 6 mois à 5 ans, à des taux concurrentiels
- renouvellement de votre prêt en tout temps\*



TRANSFERT SANS FRAIS

- si votre hypothèque arrive à échéance avant le 3 juillet 1992, vous pouvez la transférer à la caisse populaire Desjardins sans frais de demande ni frais légaux
- remboursement des frais d'acquisition que pourrait exiger votre ancien établissement financier, jusqu'à concurrence de 150 \$\*\*



LE PLUS SÛR

- la Protection propriétaire exclusive à la caisse populaire Desjardins vous protège des effets éventuels d'une importante hausse des taux d'intérêt
- jusqu'au 30 juin 1992, en adhérant à l'assurance-prêt Desjardins, vous obtenez l'assurance-invalidité gratuitement pour la première année



La caisse populaire Desjardins



Desjardins L'incroyable force de la coopération.

Toutes les conditions ci-dessus sont offertes dans les caisses populaires participantes affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec, et s'appliquent aux hypothèques de « logements et moins ».

\* Le prêt hypothécaire Desjardins peut être renouvelé en tout temps moyennant une indemnité. \*\* Pour les prêts hypothécaires échus avant le 3 juillet 1992.

# Les meilleurs films à Cannes sont souvent hors compétition

Francine Laurendeau

CANNES — C'est dans une séance spéciale (sélection officielle mais hors compétition) que j'ai vu mon meilleur film de la journée, *Le Chêne*, d'un grand réalisateur roumain, Lucian Pintilie. La carrière de cet homme de théâtre et de cinéma (né en 1933 à Bucarest) est marquée du sceau de l'exil. Vous avez peut-être vu à Montréal, il y a quelques mois, dans la rétrospective de cinéma roumain, *La Reconstitution*, un film choc réalisé en 1969 et aussitôt interdit dans son pays. Mais c'est en 1972 qu'après une série de

menaces, le spectacle théâtral *Le Revizor*, de Gogol, était interrompu et son metteur en scène expulsé. C'est le début d'un exil de vingt ans que Pintilie qualifie de royal parce qu'il allait poursuivre, principalement à Paris, une carrière internationale de metteur en scène de théâtre. Mais lors des événements roumains de 1989-90, il ressent très fort l'obligation morale de rentrer et de témoigner. Alors il rentre et il témoigne, ce qui donne *Le Chêne*, un film percutant. À Bucarest, en 1988, Nela voit mourir son père bien-aimé, son héros, un colonel de la Securitate qui a légué son corps à la science. Mais

comment conserver un cadavre quand les réfrigérateurs sont en panne ? C'est le début d'une série de mésaventures loufoques où les maux de la Roumanie sont traités par l'absurde, avec une imagination débordante et une ironie décapante. « Quelle stratégie de survie une communauté humaine adopte-t-elle dans une condition de catastrophes enchaînées, de catastrophes perpétuelles ? se demande Pintilie. Et que reste-t-il encore de valide d'une communauté, d'un être humain lorsqu'ils tâchent de s'adapter à l'Apocalypse, en lui conférant le statut de normalité, lorsque l'incontrôlable devient banal, quotidien ? Et, d'une

façon générale, à quel moment la gouaille — l'irresponsabilité assumée, l'esprit macabre de l'humour dont nous autres, Roumains, sommes si fiers — cesse-t-elle d'être un bouclier invulnérable ? » La question est posée avec maestria. Après un moyen métrage remarqué l'an dernier à la Semaine de la critique, le réalisateur français Arnaud Desplechin se retrouve en compétition avec son premier long métrage, *La Sentinelle*, et je ne suis pas sûr que c'est un service à lui rendre. Certes, son film (l'histoire de la fascination exercée sur un étudiant en médecine par la tête momifiée

d'un mort trouvée dans sa valise) révèle une personnalité originale et un talent singulier. Mais après avoir hésité entre le film d'horreur et le film policier, le scénario se complexifie inutilement, s'encombrant de personnages invraisemblables et de développements abscons. J'attendais beaucoup du seul film italien de la compétition, *Il Ladro di bambini*, de Gianni Amelio, auteur d'un film captivant sur la peine de mort, *Porte Aperte*, vu il y a deux ans à la Quinzaine des réalisateurs. C'est cette fois à l'enfance malheureuse qu'il s'attache, à l'enfance bafouée, trahie par ces adultes qui devraient la protéger. Un jeune cara-

binier traverse l'Italie en compagnie de deux enfants — Rosetta et son petit frère — qu'il est chargé de reconduire à l'établissement où les a placés la Justice : leur mère est en prison pour avoir livré à la prostitution Rosetta qui a 11 ans. C'est l'approvisionnement mutuel et progressif de ce jeune Calabrais, qui rien ne préparait à cette mission, et deux enfants perturbés, cruellement privés d'affection. Reste à savoir si dans la corrida cannoise, avide de révélations fulgurantes et de coups de poing dans l'estomac, il y a de la place pour un film qui n'a d'autre ambition que d'être vrai, tendre et sensible.

## La pilule anovulante entrave l'usage généralisé du condom

Isabelle Paré

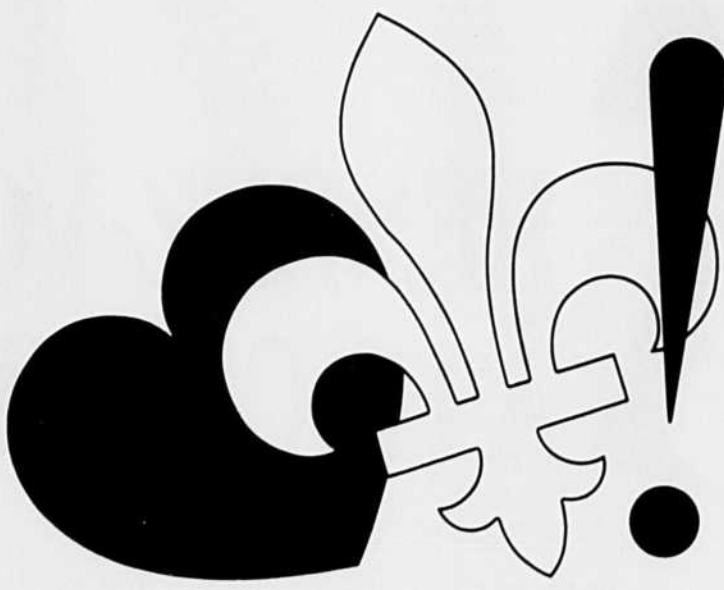
LA PILULE anovulante joue un rôle important dans le faible succès du condom chez les jeunes. L'usage généralisé de la pilule contraceptive chez les adolescentes pourrait avoir une influence sur le peu de succès qu'obtient le condom comme moyen préventif chez les adolescents. Voilà du moins l'hypothèse qu'ont lancée plusieurs chercheurs au terme d'un colloque sur la sexualité humaine tenu dans le cadre du 60e congrès de l'ACFAS tenu cette semaine à l'Université de Montréal. Les résultats de quelques recherches présentées hier soulèvent en effet l'existence possible d'un lien entre le fait que la pilule soit prônée comme premier moyen de la contraception et le fait que peu de jeunes utilisent le condom pour se protéger des maladies transmises sexuellement ou du sida. De fait, des données issues d'une étude transnationale réalisée auprès de 780 filles et garçons sexuellement actifs du Québec, de France et d'Espagne démontrent que l'usage du condom croît là où la pilule contraceptive est peu utilisée. Les résultats dévoilés par le professeur Jean-Marc Samson, du département de sexologie de l'UQAM, démontrent que les jeunes qui sont le mieux informés sur les risques et les modes de transmission des MTS et du sida ne sont pas nécessairement ceux qui utilisent le

plus les préservatifs. Bien au contraire. Ainsi, même s'ils obtiennent les meilleures réponses aux questionnaires testant leur connaissance du sida, les jeunes Québécois sont ceux qui utilisent moins le condom. Seulement la moitié d'entre eux en font usage à l'occasion, alors qu'il est utilisé par 57 % des jeunes Français et 91 % des jeunes Espagnols. Or, ces derniers sont ceux qui ont reçu le moins d'information sur les moyens de prévenir le sida à l'école ou ailleurs. Plus encore, il appert aussi que c'est en Espagne que la pilule est la moins couramment utilisée comme moyen contraceptif dans les trois pays sondés. Seulement 22 % des adolescentes espagnoles optent pour la pilule, comparativement à 67 % des jeunes Françaises et 87 % des jeunes Québécoises. En ce sens, souligne le professeur Samson, le succès du condom est très fortement lié au fait qu'il soit choisi comme premier moyen contraceptif en Espagne. En contrepartie, l'échec relatif que connaît l'usage du condom chez les jeunes au Québec peut être relié au très grand succès que connaît la pilule. « Il faudrait davantage lier la prévention de la grossesse à la prévention du sida, car la perception du risque de tomber enceinte chez les jeunes est beaucoup plus forte que celle d'attrapper le sida », a-t-il fait valoir. De la même manière, le chercheur Michel Perreault, du DSC Maison-neuve-Rosemont, qui a scruté les

comportements de quelque 334 jeunes de l'est de Montréal, soutient lui aussi que les choix contraceptifs influencent grandement le sort que réservent les jeunes aux condoms. À l'heure actuelle, la pilule étant conseillée prioritairement aux jeunes adolescentes comme moyen contraceptif, les jeunes considèrent bien souvent le condom comme une « double sécurité » souvent superflue. « Il y a un double message envoyé aux jeunes. La pilule pour la contraception, alors que le condom n'est lié qu'au danger », a souligné ce dernier. Pour atteindre les objectifs de prévention du sida, faut-il alors faire la promotion du condom comme premier moyen de contraception ? Certains semblent maintenant pencher en faveur de cette solution, d'autres préconisent les campagnes qui ne sont plus uniquement axées sur les aspects prophylactiques du condom. L'efficacité qu'a eue la pilule pour réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes est telle qu'on hésite sérieusement à prôner le condom comme premier moyen contraceptif. Mais la pilule n'est pas non plus une panacée. L'une des recherches présentées hier dans le cadre de ce colloque sur un groupe de jeunes adolescentes considérées à risque d'avoir une grossesse prématurée démontre que même si la plupart d'entre elles prennent la pilule, 37 % en font un mauvais usage, sautant une ou plusieurs journées au cours du mois.



L'acteur italien Roberto Bagnini paradait hier à Cannes pour promouvoir le film de Blake Edwards, *Le fils de la panthère rose*, qui est en nomination au 45e Festival de Cannes.



**Banquet national de la Saint-Jean**

sous le patronage du Premier ministre du Québec,  
en présence du Chef de l'Opposition officielle  
et du Maire de Montréal,

Le jeudi 18 juin 1992, 18 heures.

Reconstitution d'un grand dîner d'autrefois  
dans un décor raffiné fait de guirlandes d'iris blancs et rubans bleus,  
organisé au profit de la Fête nationale du Québec 1992, Montréal.

Lieu : Palais de la Civilisation, Île Notre-Dame

Billet : 250 \$

Table : 2 000 \$ (8 places)

Réservations avant le 10 juin : Mme Nicole Boily (514) 849-2560

**DESJARDINS RICHARD**

22.22  
COMPLAIT AI  
20H30

Fin de tournée  
- Bye Bye  
Merci!

SUPPLÉMENTAIRE  
21 MAI 20H

PRÉSENTÉ PAR :  
**LE DEVOIR** CKAC73AM

**Théâtre 2**  
1574 Rue St-Denis  
Téléphone: 514-822-1111

**SOIRÉE HOMMAGE À MARCEL DUBÉ**

40 ans de carrière 1952-1992



**MEURTRE ET MYSTÈRE**

Un scénario de Suzanne Aubry avec la bénédiction de Marcel Dubé et la collaboration de personnages marquants comme Tarzan, Florence, Margot et William Larose, Joseph et Ledoux

avec Raymond Arpin, Yvon Bilodeau, Danielle Bissonnette, Suzanne Champagne, Pierre Collin, Michèle Deslauriers, Jacques Désy, Pierre Drolet, Johanne Fontaine, Jacques Girard, Chantal Lamarre, Marie-France Lambert, Claude Larocque, Diane Lavallée, Jacques Lavallée, Jean L'Italien, Brigitte Paquette, Jean Petitclerc, Pierrette Robitaille, Denis Roy, Luc Senay, Daniel Simard, Gilbert Turp et Julie Vincent dirigés par Josée Beaulieu

Cocktail hommage à 19h, suivi d'un banquet Meurtre et mystère et d'une soirée dansante, le tout à l'Hôtel Hilton de la Place Bonaventure, le jeudi 21 mai 1992

Hydro-Québec

Soirée-bénéfice, au profit du Fonds Gratien Gélinas, organisée par le Centre des auteurs dramatiques

Le meilleur de nous-mêmes Informations : (514) 288-3384

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Azerbaïdjan: Moutalibov instaure l'état d'urgence et suspend les partis politiques

Jan Krauze

Le Monde

Conséquence directe des revers subis par l'armée azerbaïdjanaise dans le Haut Karabakh, l'ancien président de la République, M. Ayaz Moutalibov, chassé du pouvoir début mars, a été rétabli, jeudi 14 mai, à la tête de son pays par le Parlement. Il a aussitôt déclaré l'état d'urgence et suspendu les partis politiques, tandis qu'était annulée l'élection présidentielle prévue pour le 6 juin. Hier, l'opposition a publié un « ultimatum » exigeant la démission de M. Moutalibov.

MOSCOU — Acculé à la démission à la suite du désastre de Khodjali, début mars, M. Ayaz Moutalibov a repris le pouvoir deux mois plus tard dans le sillage d'une autre défaite majeure des forces azéries, la prise de Choucha par les Arméniens. Le Parlement, qui avait alors entériné sa démission sous la pression de puissantes manifestations de l'opposition nationaliste, a voté jeudi 14 mai son rétablissement dans ses fonctions de président de la République, tandis que les représentants du Front populaire dénonçaient ce « coup d'État des communistes conservateurs ». Par la même occasion,

le Parlement, largement représentatif de l'ancienne nomenklatura, a annulé l'élection présidentielle prévue pour le 7 juin, et désormais sans objet, puisque M. Moutalibov, ancien premier secrétaire du Parti communiste, avait pris la précaution de se faire élire président (avec 90 % des suffrages) en septembre dernier, c'est-à-dire aussitôt après le putsch de Moscou et l'écroulement du système soviétique.

M. Moutalibov a immédiatement obtenu l'instauration de l'état d'urgence pour deux mois, un couvre-feu à Bakou où tous les rassemblements sont interdits, et la suspension des organisations politiques, toutes mesures justifiées, selon lui, par la nécessité de faire face « à l'escalade des agressions arméniennes ». Hier matin, selon plusieurs témoins, la situation était encore relativement calme dans la capitale, où, la veille, on n'avait entendu que quelques coups de feu d'origine indéterminée.

Des responsables du Front national avaient annoncé, jeudi, une vague de protestations de masse, mais l'opposition semble hésiter à passer à l'acte, tant les risques d'affrontements sanglants sont élevés. Plusieurs milliers de personnes se sont cependant rassemblées hier matin devant le siège du Front populaire, dont les dirigeants ont publié un « ul-

timatum » exigeant la démission de M. Moutalibov et menaçant de recourir à des « mesures extrêmes ». En revanche, M. Yakoub Mamedov, qui exerçait, en tant que président du Parlement, les fonctions de chef de l'État par intérim, a affiché sa grande satisfaction de voir ainsi comblé « le vide politique dans la république ».

Le retour de M. Moutalibov était réclamé depuis une quinzaine de jours par plusieurs centaines de ses partisans qui manifestaient dans Bakou, mais à visiblement surpris l'opposition, et plus généralement l'opinion publique. Accusé de mollesse dans la conduite des opérations militaires, il revient à un moment où la situation sur le front du Karabakh est plus mauvaise que jamais.

## « Exceptionnelle énergie »

Mais, à en croire un témoin, il a donné jeudi une impression « d'exceptionnelle énergie », et de sa détermination à sauver l'Azerbaïdjan du désastre. La veille, une commission d'enquête avait livré les premières conclusions sur les circonstances de la prise par les Arméniens de Khodjali, suivie d'un véritable massacre de la population, et estimé que M. Moutalibov ne pouvait en être tenu pour responsable (après sa démission, l'intéressé, avait même vu dans

l'abandon de Khodjali une sombre machination destinée à lui faire perdre le pouvoir).

Entretemps, une autre enquête a été ouverte sur la perte de la place forte de Choucha, dernière ville tenue par les forces azéries au Haut Karabakh. Là encore, il est question de trahison, on affirme que les Arméniens connaissent le dispositif de défense de la ville, que les réservoirs des blindés azéris étaient remplis d'eau, etc. Les combattants étant pour l'essentiel des volontaires, en général membres de milices constituées par le Front populaire, ces accusations peuvent tout aussi bien être fondées que simplement « politiques ».

Une chose au moins est certaine : l'Azerbaïdjan ne s'est jamais vraiment remis de l'intervention exceptionnellement brutale des troupes soviétiques en janvier 1990 venues empêcher, à la suite d'une vague de pogroms anti-arméniens à l'origine douteuse, une prise de pouvoir des nationalistes. Les échecs successifs subis dans le Haut Karabakh agissent comme une gangrène, et le soutien politique de la Turquie ne suffit pas à empêcher le pays d'aller à la dérive. « Si la confrontation se poursuit, nous allons périr comme nation, et l'Azerbaïdjan sera démembré », affirme une journaliste locale, qui,

personnellement, se félicite du retour de M. Moutalibov et de l'annulation des élections « qui auraient conduit à la guerre civile ».

Le moins qu'on puisse dire pourtant est que M. Moutalibov, dont la personnalité semble plus complexe que celle d'un apparatchik classique, n'a pas donné l'impression jusqu'à présent d'être en mesure de tirer son pays de l'ornière. Dans son intervention devant le Parlement, il a manifesté l'intention de jouer la carte de la coopération avec la Russie, et avec la CEI. Il a même affirmé que si l'Azerbaïdjan ne s'était pas opposé à la Russie sur les questions militaires, et avait intégré ses forces à celles de la Communauté, il n'aurait pas perdu Choucha. Autant de déclarations qui risquent de confirmer ses adversaires dans l'idée qu'il est désormais un instrument de Moscou. M. Moutalibov a même annoncé son intention de participer au sommet de Tachkent, mais, hier matin, il n'était pas présent à l'ouverture de la conférence, et sa participation aux sommets précédents n'a pas toujours été sans nuage. Il avait, par exemple, quitté la réunion de Minsk, en février dernier, à la suite d'un accrochage avec le commandant en chef des forces de la CEI, le maréchal Chapochnikov.

Dans l'immédiat, le retour au pou-

voir de M. Moutalibov risque surtout d'être marqué par de nouvelles défaites militaires. Selon certaines informations rapportées par l'agence Nega, un certain nombre de soldats azéris seraient en train de quitter le front pour aller soutenir l'opposition. En tout état de cause, la ville de Latchine, qui contrôle la route reliant l'enclave du Haut Karabakh à l'Arménie est encerclée et pourrait tomber à tout moment aux mains des combattants arméniens. Le caractère du conflit en serait radicalement changé, l'Azerbaïdjan n'ayant alors plus le choix qu'entre une guerre ouverte et un renoncement au Haut Karabakh.

DROGUES...  
PAS BESOIN!Santé et  
Services sociaux  
QuébecLE MONDE  
EN BREF30 ministres arrêtés  
en Sierra Leone

FREETOWN (Reuter) — Trente ministres en fonctions ces dernières années en Sierra Leone figurent parmi les 53 personnes détenues à la prison centrale de Freetown à la suite du coup d'État militaire qui a chassé du pouvoir le mois dernier le président Joseph Momoh, rapporte hier le journal du gouvernement. Le chef de l'État déposé et ses proches se sont réfugiés en Guinée voisine.

La Croatie et la  
Slovénie admises à  
l'ONU

NATIONS UNIES (Reuter) — Les anciennes républiques yougoslaves de Croatie et de Slovénie sont assurées de leur admission à l'ONU après l'approbation, hier, de leur candidature par la commission des admissions du Conseil de sécurité. Les recommandations de la commission ont été transmises au Conseil de sécurité qui devrait les approuver, probablement lundi. Les deux républiques pourront alors être admises officiellement par l'Assemblée générale, au cours d'une séance dont la date reste à fixer.

Pas d'intervention  
turque en  
Azerbaïdjan

ANKARA (Reuter) — La Turquie s'inquiète de la situation en Azerbaïdjan, mais elle n'a pas l'intention d'intervenir dans le déroulement des événements, a-t-on appris hier au ministère des Affaires étrangères à Ankara. De source autorisée, on souligne que « la situation est très tendue » à Bakou et « ne peut que se détériorer », mais on fait valoir que la Turquie ne dispose pas de moyens particuliers d'intervention dans ce pays, où elle souhaite seulement le rétablissement de la démocratie. La Turquie, dont l'Azerbaïdjan est proche des points de vue linguistique, ethnique et culturel, souhaite d'une manière générale que capitalisme et démocratie apportent la stabilité aux ex-Républiques musulmanes d'Union soviétique.

La DC absente aux  
présidentielles  
italiennes

ROME (AFP) — Au troisième jour de l'élection du neuvième président de la république italienne, aucun élu n'est attendu au terme du 4ème tour de scrutin, prévu pour hier en fin d'après-midi, indique-t-on dans les milieux politiques italiens. La démocratie chrétienne, parti de majorité relative, a indiqué qu'elle ne participerait pas au vote des 1014 grands électeurs, étant elle-même engagée dans un vote interne (313 députés et sénateurs) pour désigner son candidat officiel à la présidence de la république.

CARTES  
D'AFFAIRES

ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS  
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-O-B-I-C

La maîtrise des intangibles

RIEN N'ARRÊTE  
LE TRACKERÀ PARTIR DE  
11 745 \$\* MOINS  
500 \$\*\* DE REMISE

Rien n'arrête le Tracker de GEO, même pas votre journal préféré. Et avec son moteur à 4 cylindres de 1,6 litre, il roule sans que ça vous coûte une fortune. À ce prix-là, vous avez toutes les raisons du monde de vous offrir, vous aussi, un peu de liberté. En passant, toutes nos excuses au journal pour le dérangement.

## ÉQUIPEMENT DE SÉRIE

- Moteur 4 cylindres de 1,6 litre, à injection électronique de carburant
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Deux rétroviseurs sport noirs
- Pare-brise teinté
- Roue de secours classique verrouillable
- Housse de roue de secours
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Crochets de remorquage (avant/arrière)
- Pneus radiaux P195/75R-15 ceinturés d'acier toutes saisons
- Roues de 15 po en acier argent
- Sièges-baquets avant à dossier haut inclinable
- Console centrale
- Dèsembueurs de glaces latérales
- Tapis intégral
- Compteur journalier
- Système de freinage antiblocage aux roues arrière

GARANTIE GM TOTAL<sup>MC</sup> DE  
3 ANS/60 000 KILOMÈTRES, SANS FRANCHISE

\*Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle de base à 2 roues motrices. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Taxes et transport en sus. \*\*Remise de 500 \$ offerte par General Motors du Canada, applicable sur les nouveaux modèles Tracker 1992. Cette offre ne dure qu'un temps limité. Consultez votre concessionnaire GM participant pour plus de détails.

TRACKER  
GEO

JE VEUX MA LIBERTÉ!

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHEVROLET · GEO · Oldsmobile

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Six pays de la CEI signent un accord de sécurité

TACHKENT (Ouzbékistan) (Reuter) — Six anciennes républiques soviétiques réunies au sommet de la CEI, à Tachkent, ont signé hier un accord de sécurité et de défense mutuelle.

Le président russe Boris Eltsine a déploré le refus des cinq autres républiques, Ukraine, Biélorussie, Azerbaïdjan, Moldavie et Kirghizie, de signer le document.

Le chef de l'État kazakh, Nursultan Nazarbaïev, hôte du sommet, a précisé qu'il s'agissait d'une « union de défense » et de non-agression mutuelle.

Le Premier ministre ukrainien, Vitold Fokine, a expliqué que son pays était resté à l'écart parce que le texte ne répondait pas aux besoins de sa République en matière de défense.

Le sommet a approuvé une série d'autres documents sur l'espace aérien, l'ancien programme spatial soviétique, la création d'une force de maintien de la paix et la création d'une chambre de compensation pour faciliter les paiements entre républiques.

Des 11 pays de la CEI, seuls six présidents ont fait le déplacement de Tachkent et les raisons invoquées par les cinq autres pour se faire re-



Les leaders des pays membres de la CEI siègent en table ronde à Tachkent, en Ouzbékistan. L'enjeu de ce sommet est la mise sur pied d'un système collectif de sécurité et d'assistance commune qui a donné lieu à un accord entre six anciennes républiques soviétiques. Les pourparlers ont aussi porté sur le budget de la défense de la CEI pour 1992. À droite de la photo, on aperçoit Boris Eltsine, qui a été accusé par ses détracteurs communistes de s'être présenté au sommet avec un verre de trop dans le nez.

présenter pourraient se lire comme un catalogue des maux affectant l'ex-URSS.

Le président moldave Mircea Sne-

gur entend protester contre l'appui accordé selon lui par l'armée russe aux autonomistes de la région du Dniestr.

Les dirigeants Tadjik et Azéri, Rakhmon Nabiev et Aliaz Moutalibov, sont confrontés à des troubles intérieurs et le président kirghize, Askar Akaiev, est retenu en Chine où il tente d'obtenir une aide financière.

Pour couronner le tout, Tachkent a été secouée hier, trois heures après l'ouverture du sommet, par un tremblement de terre qui n'a cependant pas fait de dégâts. Les participants au sommet ont par ailleurs adressé un message de condoléances au Tadjikistan, où des glissements de terrain dus à des pluies torrentielles ont fait quelque 200 morts.

Pendant ce temps, à Moscou, des députés ex-communistes s'inquiétaient de l'air las qu'affichait Boris Eltsine à son arrivée à Tachkent et, imputant cet état à un abus d'alcool, ils exigeaient qu'il soit soumis à des examens médicaux.

Le président russe a vivement réagi en accusant ses détracteurs de tenter de saboter ses réformes.

« Honte à ceux qui soulèvent cette question, en particulier au parlement. Les journalistes présents (à l'aéroport) en sont témoins. Il n'y a qu'à leur demander », a-t-il lancé.

Mais l'absence la plus remarquable est celle du président ukrainien Léonide Kravtchouk dont les relations avec Boris Eltsine n'ont cessé de se détériorer ces dernières semaines.

Il a déclaré jeudi que la CEI devait être remaniée sans pour autant être dissoute. Mais ses demandes de décentralisation accrue vont à l'encontre de celles d'autres dirigeants comme Nursultan Nazarbaïev.

Boris Eltsine a renoncé ce mois-ci à son idée d'armée commune et, suivant la voie ouverte il y a déjà plusieurs mois par l'Ukraine, il a ordonné la constitution d'une armée russe dont les effectifs devraient dépasser le million d'hommes.

Les États d'Asie centrale n'entretenaient plus pour leur part des gardes nationales réduites bien que les questions de sécurité se soient accentuées avec l'arrivée au pouvoir en Afghanistan d'un nouveau régime islamique.

## Pas d'accord entre l'ANC et le gouvernement sud-africain

### Les deux parties n'ont pas réussi à s'entendre sur le quorum exigé

JOHANNESBURG (Reuter) — Le Parti national au pouvoir à Pretoria a annoncé hier l'échec de tractations de dernière minute avec le Congrès national africain (ANC) pour débloquent les négociations sur l'avenir du pays.

Les deux parties n'ont pas réussi à s'entendre sur le quorum que l'assemblée constituante envisagée par les participants à la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (Codesa) devra réunir pour adopter une Constitution post-apartheid.

De source proche de l'ANC, on précisait qu'elles avaient discuté à huis clos d'un compromis fixant la majorité qualifiée à 70 %, alors que le mouvement nationaliste qu'elle soit des deux tiers et le parti au pouvoir des trois quarts.

La Codesa a tenu hier et aujourd'hui sa deuxième session plénière pour examiner les progrès réalisés

vers la mise en place d'une démocratie non raciale après trois siècles de suprématie blanche.

Elle va maintenant débattre publiquement de cette question.

La Codesa, qui rassemble 19 partis et organisations, s'est ouverte en décembre dernier. Elle est parvenue depuis à des accords sur une série de mesures pour faciliter de démantèlement de l'apartheid. Mais ces acquis, estime-t-on de source proche des négociations, seraient fragilisés si le problème constitutionnel n'était pas résolu.

Pour l'ANC, il s'agit d'un test de la volonté réelle du gouvernement de remettre le pouvoir à la majorité noire. Le gouvernement, qui est accusé de vouloir se réserver un droit de veto, affirme ne pas vouloir céder aux pressions de l'ANC sur des questions où un consensus minimum n'a pas été réuni.

## Le scandale de l'écoute téléphonique grec est clos

ATHENES (AFP) — La majorité du Parlement grec a clos hier l'affaire des écoutes téléphoniques dans laquelle étaient impliqués les anciens dirigeants socialistes, à la demande du parti conservateur au pouvoir Nouvelle Démocratie, pour des raisons d'« unité nationale ».

Sur 148 parlementaires présents, 117 députés ont voté en faveur de l'arrêt de la procédure et 24 contre. Trois députés ont voté présents et quatre votes ont été annulés, a annoncé la présidence du parlement. Plusieurs parlementaires conservateurs avaient annoncé qu'ils voteraient contre le vote de leur parti.

Le Parlement avait décidé en septembre 1989, à l'initiative de la majorité conservatrice et communiste de l'époque, de former une cour spéciale pour juger l'ancien premier ministre socialiste et actuel chef de l'opposition Andréas Papandréou, ainsi que les responsables socialistes des services de renseignements et des télécommunications pour des écoutes illégales.

La proposition de clore l'affaire a été déposée la semaine dernière par la majorité conservatrice au pouvoir (152 députés sur un total de 300). Les 121 députés du Pasok (socialiste, 121) ont refusé de prendre part au débat et au vote, de même que les sept députés communistes. La direction de la Coalition de gauche (14 députés) s'était prononcé pour la fin de la procédure.

Le premier ministre Constantin Mitsitakis a demandé aux députés de son parti de voter « selon leur conscience » en soulignant qu'il ne fallait pas mettre en danger « le grand objectif de l'unité nationale ».

« Nous n'excusons pas le Pasok ni ses responsables mais un procès avec comme principal accusé M. Papandréou conduirait à des tensions qui ne serviraient pas l'indispensable unité nationale », a ajouté M. Mitsotakis.

Le premier ministre a par ailleurs déclaré que son gouvernement ne procéderait à aucune écoute téléphonique sauf celles prévues par la loi pour des raisons nationales et la lutte contre le terrorisme. Il a annoncé qu'il déposerait prochainement un projet de loi pour punir lourdement les écoutes privées.

M. Mitsotakis a également annoncé son intention de réformer la loi sur la responsabilité des ministres, qui date de la dictature (1967-1974) et sur laquelle se sont appuyés les conservateurs et les communistes pour faire comparaître M. Papandréou.

Le leader socialiste a déjà comparu devant une cour spéciale pour son implication dans le cadre du scandale politico-financier provoqué par le banquier Georges Koskotas. Il a été innocenté en janvier dernier après un procès de plusieurs mois qui avait fortement perturbé la vie politique nationale.

## Sondage révéléteur sur Maastricht

BRUXELLES (AFP) — Deux européens sur cinq, soit 44 % des personnes interrogées, ont entendu parler du Traité sur l'Union européenne de Maastricht, a indiqué hier un sondage Eurobaromètre de la Commission européenne.

Les pays les plus informés sont les Néerlandais (74 %), les Grecs (66 %), les Danois et les Irlandais (62 %), les Français (60 %). Les moins

informés sont les Espagnols (31 %) et les Italiens (30 %). Le niveau de notoriété du Traité de Maastricht en Allemagne s'établit à 36 %.

Les Européens pensent à 66 % que le Traité aura un effet positif pour le Communauté européenne, et 54 % pour leur pays. Seulement 29 % pensent qu'il aura des conséquences bénéfiques sur leur vie personnelle.

## AVIS PUBLICS

### VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 52-805-083-2, 52, 845 996-0. ANDRÉ LANGUAY, PERCEPTEUR VILLE DE MONTRÉAL, Demanderesse, -vs- JEAN-LOUIS LEBEL, Défendeur. Le 27 mai 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 456 rue Rivarola, en la cité St-Hubert, district de St-Hubert, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule automobile de marque Chevrolet Chevelle 86 de couleur bleu 1986, immatriculé EVI, 102890314003. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, PIERRE FAUBERT huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 13 mai 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-29908-916. TESSIC INC. Demanderesse, -vs- JEFFE PORTOFISKY I.o.s.r.s., TRAX INDUSTRIES ENR, Défendresse. Le 28 mai 1992, à 11h30 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défendresse, au no 10 rue Jacques Talon Ouest #412, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule automobile de marque Volkswagen Jetta no plaque HIF 830, n/s, VW GO 164GVW865251. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, JACQUES TURGEON huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 13 mai 1992.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, NO: 90-007081. VILLE DE GREENFIELD PARK, Demanderesse, -vs- STEVE MOHAMMED, Défendeur. Le 26 mai 1992, à 11h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 1831 rue Walnut, en la cité St-Hubert, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule automobile de marque Buick portant la plaque GEA 643, no de série: YGAT2781EK46847. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, JACQUES TURGEON huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 13 mai 1992.

Province de Québec, District de Beauport, COUR MUNICIPALE, NO: 533-99-0283-91. M. CLAUDE PILON, PERCEPTEUR VILLE DE BEAUPORT, Demanderesse, -vs- TONY ZINGARO, GAF HARWOOD, Défendresse. Le 26 mai 1992, à 12h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 8148 rue Dupuis en la cité St-Jacques, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule automobile de marque Renault Alliance d'année 1984 portant la no série: 1XMDW954EXE293138 de couleur gris avec acc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, CAMILLE BERNARD huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 13 mai 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE, NO: 500-02-07605-911. PIERRE FILIAULT et ANDRÉ BÉGIN, Demanderesse, -vs- GUYSERGE DE MARCO, Défendeur. Le 26 mai 1992, à 12h00 de l'avant-midi, au lieu d'entreposage du défendeur, au no 3065 rue Industriel, en la cité de Laval, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) Dodge Coronet 1h 1967 rouge. Conditions: ARGENT COMPTANT, FRANÇOIS BERTRAND, huissier, JACQUES TURGEON huissier, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 13 mai 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-029053-902. DECORAFLEX INC. Partie défendresse, -vs- FRANK SAVAGUINI, Partie défendresse. Le 28 mai 1992, à 11h00, au 2272, rue Clark, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de FRANK SAVAGUINI saisis en cette cause, consistant en: 1) lot de 4 chaises noires, 12 tables en mélamine grise, 1 air climatisé Electrolux, 1 réfrigérateur 4 portes avec accessoires, 1 desserte en métal et plusieurs autres... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: DANIEL LAROCQUE huissier, 1514/171-8078. JACQUES SANCIOU HUISSIERS, 955 boul. Des Caprains, S-21, Terrebonne, Qc, J4W 2W4.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 52-805-083-2, 52, 845 996-0. ANDRÉ LANGUAY, PERCEPTEUR VILLE DE MONTRÉAL, Demanderesse, -vs- JEAN-LOUIS LEBEL, Défendeur. Le 27 mai 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 456 rue Rivarola, en la cité St-Hubert, district de St-Hubert, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule automobile de marque Chevrolet Chevelle 86 de couleur bleu 1986, immatriculé EVI, 102890314003. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, PIERRE FAUBERT huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 13 mai 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-29908-916. TESSIC INC. Demanderesse, -vs- JEFFE PORTOFISKY I.o.s.r.s., TRAX INDUSTRIES ENR, Défendresse. Le 28 mai 1992, à 11h30 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défendresse, au no 10 rue Jacques Talon Ouest #412, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule automobile de marque Volkswagen Jetta no plaque HIF 830, n/s, VW GO 164GVW865251. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, JACQUES TURGEON huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 13 mai 1992.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, NO: 505-32-009489-926. GILLES ARCHAMBAULT, Demanderesse, -vs- JEAN MARTEL, Défendeur. Le 27 mai 1992, à 11h15 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 3265 rue de la Paix, en la cité St-Hubert, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque RCA simili bois et acc., 1 système audio complet JVC comprenant: 1) table tournante, cassettephone et récepteur et acc., et 2) enceintes acoustiques, 1) leur micro-onde de marque Quasar Superstar. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest, rue de Montigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: 436-8282. St-Jérôme, 5 mai 1992.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR DU QUÉBEC, NO: 505-02-000489-926. GILLES ARCHAMBAULT, Demanderesse, -vs- JEAN MARTEL, Défendeur. Le 27 mai 1992, à 11h15 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 3265 rue de la Paix, en la cité St-Hubert, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque RCA simili bois et acc., 1 système audio complet JVC comprenant: 1) table tournante, cassettephone et récepteur et acc., et 2) enceintes acoustiques, 1) leur micro-onde de marque Quasar Superstar. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE CERTIFIÉ, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest, rue de Montigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: 436-8282. St-Jérôme, 5 mai 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO: 505-32-009726-917. LE PERCEPTEUR DES AMÉNAGES, Partie défendresse, -vs- MICHELE BELAI, Défendresse. Le 28 mai 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 646 rue Montclair en la cité St-Hubert, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule automobile de marque Volkswagen Jetta no plaque HIF 830, n/s, VW GO 164GVW865251. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, CAMILLE BERNARD huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 13 mai 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 520-32-001129-915. DR. ROBERT STEFANISON, Demanderesse, -vs- HEMA MAISONNEUVE, Défendresse. Le 29 mai 1992, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 3 rue Browning, en la cité Dollard des Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) ensemble stéréophonique comprenant: 1) leur micro-onde de marque Toshiba avec acc., 1 lave-vaisselle de marque Maytag avec acc., 1 téléviseur de marque RCA avec acc. et AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Conditions: ARGENT COMPTANT, DENIS TEASDALE huissier, 397-9277. DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, 10 rue Notre-Dame Est, # 210, Montréal, Qc, H2Y 1B7. Montréal, 13 mai 1992.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR PETITES CREANCES, NO: 540-92-00152-916. LE GREFFIER POUR ET AU NOM DE L'ÉTAT, Partie défendresse, -vs- GUYLAINE BÉDARD, Partie défendresse. Le 28 mai 1992, à 11h00, au 240, Parthenon, app. 11, Boisbriand, Qc, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de GUYLAINE BÉDARD, saisis en cette cause, consistant en: 1) vidéo VHS Magnavox, 1 téléviseur Baycrest 21", 1 lecteur de cassette Teac V-200, 1 amplificateur Carver CI-17 etc... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: MICHELE BOISSEAU, huissier, 1514/182-1921, MÈ 328-1122. BOISVERT, POULIOT & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1515 Boul. Chomedey, # 5-01, Laval, Qc, H3V 3T7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 520-32-001129-915. DR. ROBERT STEFANISON, Demanderesse, -vs- HEMA MAISONNEUVE, Défendresse. Le 29 mai 1992, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 3 rue Browning, en la cité Dollard des Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) vidéo VHS Magnavox, 1 téléviseur Baycrest 21", 1 lecteur de cassette Teac V-200, 1 amplificateur Carver CI-17 etc... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: MICHELE BOISSEAU, huissier, 1514/182-1921, MÈ 328-1122. BOISVERT, POULIOT & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1515 Boul. Chomedey, # 5-01, Laval, Qc, H3V 3T7.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO: 700-02-00472-916. LA COMPAGNIE ÉAGLE LUMBER LITEÉ, Demanderesse, -vs- CHRISTIAN DEMEURIE, Défendeur. Le 22 avril 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au no 1405 rue chemin St-Roch, en la cité de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: Mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Informations: DANIEL AVELINE, huissier, AVELINE, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 8 mai 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 520-32-001247-907. MÈ GILLES GRAYON, Demanderesse, -vs- MIKE FILL, GUYARD LORRINE, Défendeur. Le 28 mai 1992, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile des défendeurs, au no 18153 rue Roussin, en la cité Fierlands district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause consistant en: 1) leur micro-onde de marque Sanyo avec acc., 1 télévision de marque JVC avec acc., 1 lampe à schéma de marque General Electric avec acc., et AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Conditions: ARGENT COMPTANT, DENIS TEASDALE, huissier, 397-9277. DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, 10 rue Notre-Dame Est, # 210, Montréal, Qc, H2Y 1B7. Montréal, 13 mai 1992.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO: 700-02-2283-910. LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, Demanderesse, -vs- YVON CHARRÉ, Défendresse. Le 28 mai 1992, à 14h00 de l'après-midi, au domicile de la défendresse, au no 444 rue CATHÉRIE, en la cité de LACHAPELLE, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défendresse, saisis en cette cause consistant en: 1) Fick-Lip, 1 remorque 2 roues. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, OU CHEQUE CERTIFIÉ, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest, rue de Montigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: 436-8282. St-Jérôme, 8 mai 1992.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO: 7438, 7565. VILLE DE LA PRAIRIE, Demanderesse, -vs- JEAN-PIERRE LARUE, Défendeur. Le 28 mai 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 399 rue Curé Paré, en la cité Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) téléviseur de marque Baycrest Electro Aps, 1 vidéo VHS de marque Sharp VCS81C, 1 leur de marque Pioneer TK 7100, et AUTRES BIENS SAISIS EN CETTE CAUSE. Conditions: ARGENT COMPTANT, LUC DARVAEU huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 13 mai 1992.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO: 700-02-2283-910. LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL, Demanderesse, -vs- LES PRODUITS RECYCLÉS ARTIEL INC., Défendeur. Le 28 mai 1992, à 12h00 de l'après-midi, à la place d'affaires de la défendresse, au no 767 rue BOUL INDUSTRIEL, en la cité de BLAINVILLE, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défendresse, saisis en cette cause consistant en: 1) baillasse modèle 12847, 1 camion MAOK 83, 1 camion MAOK. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, OU CHEQUE CERTIFIÉ, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest, rue de Montigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: 436-8282. St-Jérôme, 6 mai 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 51,895 103-1. ANDRÉ TANGUAY, PERCEPTEUR VILLE DE MONTRÉAL, Demanderesse, -vs- SBMS HOLDING LEE, Défendresse. Le 28 mai 1992, à 10h30 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 5781 rue Rang St-Joachim, en la cité St-Benoit, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule automobile de marque Mercedes Benz 2400 diesel, portant la plaque FE 921 1, n/s: 12312310664925. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, JACQUES TURGEON huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 13 mai 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 52-805-083-2, 52, 845 996-0. ANDRÉ LANGUAY, PERCEPTEUR VILLE DE MONTRÉAL, Demanderesse, -vs- SBMS HOLDING LEE, Défendresse. Le 28 mai 1992, à 10h30 de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, au no 5781 rue Rang St-Joachim, en la cité St-Benoit, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) véhicule automobile de marque Mercedes Benz 2400 diesel, portant la plaque FE 921 1, n/s: 12312310664925. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, JACQUES TURGEON huissier, ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, 466-2628. Ville Lemoine, le 13 mai 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-29908-916. TESSIC INC. Demanderesse, -vs- JEFFE PORTOFISKY I.o.s.r.s., TRAX INDUSTRIES ENR, Défendresse. Le 28 mai 1992, à 11h30 de l'avant-midi, à la place d'entreposage de la défendresse, au no 456 rue Rivarola, en la cité St-Hubert, district de St-Hubert, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défendresse, saisis en cette cause consistant en: Equipement de restaurant. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT, OU CHEQUE CERTIFIÉ, FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest, rue de Montigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél: 436-8282. St-Jérôme, 5 mai 1992.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 520-32-001129-915. DR. ROBERT STEFANISON, Demanderesse, -vs- HEMA MAISONNEUVE, Défendresse. Le 29 mai 1992, à 14h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 3 rue Browning, en la cité Dollard des Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1) vidéo VHS Magnavox, 1 téléviseur Baycrest 21", 1 lecteur de cassette Teac V-200, 1 amplificateur Carver CI-17 etc... Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: MICHELE BOISSEAU, huissier, 1514/182-1921, MÈ 328-1122. BOISVERT, POULIOT & ASSOCIÉS, HUISSIERS, 1515 Boul. Chomedey, # 5-01, Laval, Qc, H3V 3T7.

## La conférence d'Ottawa s'achève sur un compromis

OTTAWA (Reuter) — La conférence sur les réfugiés au Proche-Orient s'est achevée hier à Ottawa par un compromis insistant à la fois sur la nécessité de mesures concrètes pour aider les Palestiniens et sur celle d'un règlement politique.

Après trois jours de travaux, les délégués ont adopté une déclaration finale reconnaissant que « le problème des réfugiés est par nature politique » et que le règlement de la question passe par les négociations bilatérales israélo-arabes.

Mais ils s'engagent également à lancer dès à présent des initiatives sur le terrain pour améliorer le sort des 2,5 millions de réfugiés palestiniens recensés par l'ONU.

« Ils ont accepté d'examiner des actions concrètes, pratiques, dans des domaines tels que la réunion familiale, le développement des ressources humaines, des infrastructures économiques et sociales, la formation professionnelle et la création d'emplois, le bien-être des enfants, la

santé publique et la compilation des banques de données », a déclaré le Canadien Marc Perron, président de la conférence.

Mohammed Halladj, porte-parole de la délégation palestinienne, s'est félicité de la percée représentée selon lui par ces discussions, les premières à accueillir des Palestiniens de « l'extérieur » des territoires occupés.

La déclaration finale n'évoque pas le « droit au retour » revendiqué par les Palestiniens et rejeté par Israël. L'État hébreu a boycotté les discussions, de même que la Syrie et le Liban.

Marc Perron a déclaré que les 35 pays ou organismes présents à la conférence, l'une des cinq conférences multilatérales qui se tenaient cette semaine sur le Proche-Orient, avaient accepté de poursuivre les discussions. Il a dit qu'il tenterait d'amener Israël, la Syrie et le Liban à la table des négociations.

**Votre Comité-conseil d'arrondissement**

**Ville de Montréal**

**Comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie**

Invitation à participer  
Assemblée du mercredi 27 mai 1992, à 19 h  
Hôtel de ville  
Dans le hall d'honneur  
275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)

Il est à noter que si l'assemblée doit être ajournée, elle se poursuivra le jeudi 28 mai 1992, à 19 h, au même endroit.

À cette occasion, vous pourrez:

- rencontrer vos conseillers et conseillères;
- obtenir de l'information sur les projets prévus ou en cours dans votre arrondissement;
- poser des questions sur les dossiers à l'ordre du jour ou sur tout autre sujet qui vous préoccupe relativement à votre arrondissement;

**Comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie**

- présenter une demande concernant votre quartier en l'inscrivant au plus tard le vendredi 22 mai 1992 à votre bureau Accès Montréal Ville-Marie, 275, rue Notre-Dame Est.
- Période d'information par les membres du Comité-conseil;
- Période de requêtes des citoyens et citoyennes;
- Période de questions du public;
- Étude des objets soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandations.

**Projet de règlement modifiant le règlement 2713, afin de permettre à l'Hôpital de Montréal pour enfants, de construire et d'occuper,**

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Santiago crie à la fraude électorale aux Philippines

MANILLE (Reuter) — Estimant qu'elle était en tête lors du scrutin présidentiel aux Philippines, l'ex-juge Miriam Santiago s'est élevée hier contre la fraude électorale.

Elle a annoncé qu'elle lancerait un vaste mouvement de protestation dans tout le pays.

Elle a dénoncé une manoeuvre, apparemment organisée par le parti de son rival, l'ancien ministre de la Défense Fidel Ramos, destinée à la priver de la victoire en faussant le décompte des voix.

« Je vais prendre la tête d'une série de manifestations de masse dans les principales villes du pays pour dénoncer la fraude électorale de grande ampleur qui est en cours au moment où je vous parle », a-t-elle déclaré lors d'une conférence de presse.

Fidel Ramos la devance pour la première dans les résultats partiels, avec 633 435 voix contre 604 562. Douze pour cent des suffrages ont été décomptés.

Un porte-parole de Fidel Ramos a estimé que Miriam Santiago risquait de plonger le pays dans la guerre civile et a accusé l'ancien juge qui, selon la presse de Manille, aurait suivi un traitement psychiatrique, d'être sujette à des haines hystériques.

Fidel Ramos a demandé « au peuple de ne pas se laisser influencer par des appels illégitimes à l'action populaire, qui ne sont que des manifestations immatures et émotionnelles ».

La présidente Corazon Aquino, qui soutient Fidel Ramos, a déclaré que « si quelqu'un avait des renseignements sur la fraude, la meilleure chose était d'en informer la Comelec », la commission chargée de l'organisation des élections.

La Comelec a demandé à Miriam Santiago de ne pas organiser de manifestations de rue, lui rappelant qu'elle avait signé un manifeste spécifiant qu'elle ne ferait pas appel à l'action populaire et respecterait les résultats du scrutin.

Le secrétaire exécutif de Corazon Aquino, Franklin Drilon, a jugé que l'attitude de Miriam Santiago pouvait mettre en péril les progrès de la démocratie dans le pays.

Le porte-parole de Fidel Ramos, Rafael Alunan, a affirmé pour sa part que Miriam Santiago ne pouvait espérer refaire la révolution populaire qui avait provoqué la chute de Ferdinand Marcos au profit de Cory Aquino en 1986.

Miriam Santiago a précisé aux journalistes qu'elle lancerait des manifestations qui débuteront aujourd'hui dans sa ville natale, Iloilo, à 460 km au sud de Manille.

De son côté, Imelda Marcos, la veuve de l'ancien dictateur, a reconnu qu'elle n'avait plus aucune chance de remporter l'élection, estimant que les bulletins en sa faveur n'avaient pas été correctement décomptés.

Par ailleurs, des rebelles communistes ont tué quatre policiers qui rentraient chez eux après avoir surveillé le dépouillement dans un bureau de vote d'une province du centre du pays. Au total, 92 personnes ont été tuées en marge de cette élection.

## Honecker formellement accusé à Berlin

BERLIN (Reuter) — L'ancien dirigeant est-allemand Erich Honecker a été formellement accusé d'avoir ordonné d'abattre des personnes qui tentaient de fuir la RDA communiste, a-t-on rapporté hier de source judiciaire.

Selon un porte-parole du ministère de la Justice de Berlin, cinq autres anciens hauts responsables est-allemands font également l'objet de mises en accusation.

Il s'agit d'Erich Mielke, ancien chef de la police secrète, du président Willi Stoph, du ministre de la Défense Heinz Kessler, de son adjoint Fritz Streletz et de Hans Albrecht, membre du conseil de la défense nationale.

On ne dispose pas de détails précis sur ces mises en accusation. Les autorités judiciaires berlinoises préparent depuis des mois des chefs d'accusation formels contre Erich Honecker, renversé par la révolution démocratique de 1989.

Bonn s'efforce d'obtenir son extradition de Russie, où il est réfugié à l'ambassade du Chili depuis l'an dernier.

Par ailleurs, à Bonn, le ministère fédéral de la Justice a proposé vendredi d'abandonner toute limitation applicable aux crimes commis « durant la dictature communiste » de RDA. « Les gens de l'Est font confiance à notre État constitutionnel. Il ne faut pas qu'ils s'en détournent par déception », a dit un vice-ministre de la Justice au Bundesrat.

## Nouveau cessez-le-feu décrété en Bosnie-Herzégovine

Forces serbes, musulmanes et croates sommées de rendre les armes immédiatement

SARAJEVO (Reuter) — Les Nations Unies ont annoncé hier avoir conclu un nouveau cessez-le-feu entre forces serbes, musulmanes et croates qui prend effet immédiat en Bosnie-Herzégovine.

« Ils ont accepté un cessez-le-feu immédiat avec arrêt immédiat du bombardement de Sarajevo », a déclaré Fred Eckhard, porte-parole de l'ONU dans la capitale bosniaque.

Si la trêve tient toute la nuit, les discussions au QG de la Force de protection des Nations unies à Sarajevo reprendront aujourd'hui à 10 h 00, mais dans le cas contraire, la présidence bosniaque a dit qu'elle ne reprendrait pas les pourparlers, a-t-il ajouté.

La trêve a été conclue entre des représentants de la présidence bosniaque, des Serbes de Bosnie et de l'armée fédérale yougoslave, au cours de pourparlers présidés par le général Lewis Mackenzie, numéro deux de la mission des Nations unies à Sarajevo.

Une précédente trêve proclamée unilatéralement par les Serbes avait été rompue moins de vingt quatre heures plus tard à la suite d'une attaque lancée jeudi matin par des musulmans contre des barricades serbes, près de l'aéroport de Sarajevo.

Un deuxième cessez-le-feu avait été rompu au bout de quelques minutes, jeudi en début d'après-midi.

Le commandant en second de la Force de défense territoriale bosniaque (DTB), Jovan Divjak, a expliqué que ses hommes avaient, la veille, violé le cessez-le-feu pour tenter de rompre l'encerclement de Sarajevo par les Serbes.

Cette attaque, repoussée par les forces serbes appuyées par l'armée yougoslave, a déclenché un des plus sanglants combats qu'ait connus Sarajevo depuis que musulmans et Croates de Bosnie ont voté pour l'indépendance de leur République, en mars, malgré l'opposition de leurs compatriotes serbes.

Au cours d'une interview accordée

avant l'annonce du nouveau cessez-le-feu, Jovan Divjak a démenti que les musulmans aient perdu du terrain jeudi, ajoutant qu'ils pourraient faire une autre tentative.

Il a aussi accusé des milices croates de Kisljak, à 20 km au sud de Sarajevo, d'avoir empêché des unités de la DTB de venir en renfort dans la capitale, sans quoi, a-t-il affirmé, « nous l'aurions probablement emporté ».

Mis à part quelques tirs sporadiques, Sarajevo avait retrouvé vendredi un calme relatif.

Fred Eckhard a déclaré que le sort de la soixantaine de bérets bleus bloqués par les combats à Stojcevac, près d'Ildza, une banlieue de Sarajevo tenue par les Serbes, avait été évoqué lors des pourparlers entre belligérants.

Le chef de la FORPRONU, le général Satish Nambiar, a regagné hier matin son QG dans le centre de Sarajevo, mais un convoi parti chercher d'autres membres de son état-major a essuyé des tirs émanant apparemment des forces musulmanes, a dit le porte-parole de l'ONU.

Le convoi a réussi à quitter Stojcevac en emmenant les bérets bleus, mais il est retenu à des barrières routières serbes à Ildza. Un représentant des Serbes aux pourparlers a promis d'intervenir pour qu'ils puissent poursuivre leur route.

Radio Belgrade a annoncé qu'une cinquantaine de combattants musulmans avaient été faits prisonniers jeudi après leur attaque du faubourg d'Ildza.

Jovan Divjak a parlé de bilan sans précédent, sans avancer de chiffre, mais Radio Sarajevo a fait état de 40 morts ou blessés parmi les musulmans. Selon d'autres informations, une centaine de blessés sont hospitalisés.

En Croatie, la Force de protection des Nations unies a pris hier le contrôle du « Secteur Est », une région frontalière de la Serbie jusque là aux mains de l'armée yougoslave.

Après la cérémonie de transfert



Un soldat de la paix de l'ONU surveille le siège de l'organisme à Sarajevo, dont les carreaux ont volé en éclats durant les combats opposant forces fédérales yougoslaves, serbes et la défense territoriale musulmane.

des pouvoirs, à 8 h 00, des camions, des autobus et des véhicules transportant des troupes chargés de soldats yougoslaves ont commencé à franchir les ponts enjambant le Danube pour regagner la Serbie, rapporte le

correspondant de Reuter Andrej Gustincic.

« Le retrait devrait prendre 72 heures, mais il pourrait durer plus longtemps. Nous sommes très satisfaits. À ce stade, il s'agit d'un grand

## AFRIQUE DU SUD

## Un officier confirme l'existence des escadrons de la mort

d'après Reuter

JOHANNESBURG — Le scandale lié à l'existence d'escadrons de la mort dans l'armée sud-africaine s'est amplifié hier avec le témoignage d'un officier confirmant l'authenticité d'un message des renseignements militaires proposant l'assassinat d'activistes noirs.

Le lieutenant Lourens Du Plessis, cité par le journal New Nation, a déclaré avoir signé un message proposant l'assassinat de quatre activistes, dont le leader anti-apartheid Matthew Goniwe, en 1985.

D'après le journal, Du Plessis a confirmé dans une interview que le message avait été signé par Christoffel van der Westhuizen, alors général de brigade, aujourd'hui chargé des renseignements militaires.

La publication par le journal d'une photographie du message la semaine dernière a mis le gouvernement sur la défensive dans les pourparlers qu'il mène avec l'opposition noire.

« Ce message est la première preuve offerte aux mouvements anti-apartheid qui accusent l'armée de mener depuis des années une guerre de l'ombre contre les activistes noirs. »

« Oui, j'ai signé ce message du général van der Westhuizen », a déclaré Du Plessis, cité par le journal

anti-apartheid New Nation.

Le président De Klerk a ordonné la réouverture des enquêtes sur la mort des quatre militants noirs. Le message proposait que les quatre hommes « soient écartés définitivement de la société, ceci étant une question urgente ».

Quatre corps carbonisés et mutilés ont été retrouvés dans la province du Cap trois semaines après l'envoi du message. Trois d'entre eux étaient ceux d'hommes désignés par le message.

Celui-ci a été envoyé au Conseil de sécurité de l'État, organisme composé de ministres et de responsables de la sécurité, et disposant en fait, sous la présidence de Pieter Botha, de plus de pouvoirs que le gouvernement.

L'ancien président, cité par New Nation, a déclaré dans une interview ne rien savoir du meurtre des militants noirs. « Pouvez-vous vous souvenir de ce que vous avez fait en 1985? », a-t-il ajouté.

Deux journaux, le Weekly Mail et le Vrye Weekblad, ont affirmé avoir restreint la publication et retiré certains éléments de leurs enquêtes sur l'éventuelle implication de l'État dans des assassinats politiques. Ces articles devaient être publiés vendredi.

## Les Suisses aux urnes

BERNE (AP) — Le menu proposé ce week-end aux citoyens suisses est particulièrement copieux, certains le trouvant même indigeste: ils devront en effet répondre à sept questions relatives à cinq objets. Le plus important est celui de l'adhésion de la Suisse au Fonds monétaire internationale (FMI) et à la Banque mondiale. En mars 1986, les Helvètes avaient refusé d'adhérer à l'ONU dans une proportion de trois contre un.

Les citoyens sont aussi appelés à se prononcer sur la création d'un service civil, la révision du droit pénal en matière de délits sexuels, la protection des eaux, ainsi que sur la réglementation de la procréation assistée et du génie génétique.

La Suisse est un des rares pays — avec Cuba et la Corée du Nord — à ne pas encore faire partie du FMI et de la Banque mondiale. Elle n'y occupe qu'un strapontin d'observateur.

Le gouvernement et le parlement suisses se sont prononcés pour l'adhésion aux institutions de Bretton Woods. Si le peuple est consulté, c'est parce qu'un référendum (50000 si-

gnatures nécessaires) a abouti. Les opposants à l'adhésion émanent des associations tiers-mondistes, d'une partie de la gauche et des conservateurs « isolationnistes ». Les uns critiquent la « politique prédatrice » du FMI dans le tiers-monde, les autres trouvent que cette adhésion coûte « trop cher », avançant le chiffre de 10 milliards de francs suisses (8,5 milliards\$).

Trois des sept questions posées aux citoyens suisses sont d'ordre éthique. Ainsi, la révision du droit pénal sur les délits sexuels maintient la majorité sexuelle à 16 ans, mais ne punit plus les amours juvéniles pour autant que la différence d'âge ne dépasse pas trois ans. Autre nouveauté, le viol entre époux sera désormais punissable.

Les Suisses sont aussi consultés sur l'opportunité d'ancrer dans la Constitution une disposition protégeant l'être humain et son environnement des abus en matière de procréation assistée et de génie génétique. La maternité de substitution ainsi que le don et le commerce d'embryons sont interdits.

## Liban : les otages oubliés

BEYROUTH (AP) — Les deux derniers otages occidentaux, deux Allemands, entament aujourd'hui leur quatrième année de captivité sans que leurs proches aient un quelconque espoir de les retrouver bientôt.

Les Allemands Heinrich Struebig, 50 ans et Thomas Kempton, 30 ans, ont été enlevés le 16 mai 1989 à Saïda, dans le sud du Liban, où ils travaillaient dans des camps de réfugiés palestiniens pour le compte de l'organisation caritative allemande Asme-Humanitas.

Une organisation chiite pro-iranienne, les « moudjahidines de la liberté », a revendiqué la responsabilité de ce double enlèvement mais derrière ce groupe se cacheraient en réalité le Hezbollah (Parti de Dieu, pro-iranien), comme lors des précédentes prises d'otages d'Occidentaux au Liban.

Les efforts développés en vue d'obtenir leur libération sont jusqu'à présent restés vains, l'Allemagne se refusant à libérer les frères Hamadé en échange.

Mohammed Ali Hamadé, 23 ans, a été arrêté à Francfort le 13 janvier 1987 alors qu'il tentait d'introduire en Allemagne des explosifs. Il a été condamné à la prison à perpétuité en mai 1989 pour avoir participé au détournement d'un avion de la TWA sur Beyrouth en juin 1985, au cours duquel il a assassiné un plongeur de l'US Navy qui se trouvait à bord.

Son frère Abbas, 27 ans, a été arrêté quelques jours plus tard, le 26 janvier. Il est accusé d'avoir organisé des enlèvements afin d'utiliser ces otages comme monnaie d'échange contre la libération d'Ali.

Le dernier signe de vie des deux otages Allemands date du 26 décembre 1991: dans un film vidéo, les deux hommes assis devant un sapin de Noël, appelaient le chancelier Helmut Kohl à « pardonner aux frères Hamadi ». Un communiqué accompagnant la cassette avertissait les autorités allemandes que leur « intransigence ne pouvait que causer du tort » aux otages.

## Information

## Ville de Montréal

## Assemblée du Conseil

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le lundi 15 juin 1992, à 19 heures.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars).

## Comités-conseil d'arrondissement

Ahuntsic - Cartierville: Lundi 25 mai 1992 19 heures Centre de l'Acadie 2005, rue Vicar-Doré

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce: Lundi 25 mai 1992 19 heures Centre de la Paltrie 5829, chemin de la Côte-des-Neiges

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve: Mardi 26 mai 1992 19 heures 1670, rue Desjardins Salle SPEC

Plateau-Mont-Royal Centre-Sud: Lundi 25 mai 1992 19 heures Fraternité des policiers 480, rue Gifford

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles: Mardi 26 mai 1992 19 heures Centre Clémentine de la Rousselière 3020, boul. de la Rousselière

Rosemont - Petite-Patrie: Lundi 25 mai 1992 19 heures Comité Via de quartier 5095, 9<sup>e</sup> Avenue Rosemont

Sud-Ouest: Mardi 26 mai 1992 19 heures Centre Saint-Henri 522, rue du Couvent 3<sup>e</sup> étage

Ville-Marie: Mardi 26 mai 1992 19 heures Salle de Conférences Complexe Guy-Favreau 200, boul. René-Lévesque

Ville-Marie: Mercredi 27 mai 1992 19 heures Hôtel de ville Hall d'honneur de l'hôtel de ville 275, rue Notre-Dame Est

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension: Mardi 26 mai 1992 19 heures Pavillon Jean-Paul II 7920, boul. Saint-Laurent

Le 16 mai 1992

Le greffier de la Ville, Léon Laberge

VIVRE MONTRÉAL ET EN PARLER

## LE DÉFI DÉCHETS

Un défi d'avenir

LE COMPOSTAGE UN RETOUR À LA TERRE

DISTRIBUTION DE 3000 COMPOSTEURS DOMESTIQUES

Dès le 21 mai 1992 à 11h30 au Centre de tri et d'élimination des déchets de la Ville de Montréal situé au 2525, rue Jarry Est, 3 000 Montréalais et Montréalaises pourront obtenir, pour 25 \$, un composteur domestique de la Ville de Montréal. Cette année la Ville offre quatre modèles de composteurs et les premiers arrivés seront les premiers servis!

Pour protéger l'environnement, tout le monde peut mettre son sac à déchets à la diète. Le compostage est un mode écologique et économique de gestion de vos déchets domestiques. Saviez-vous que 35 % des déchets que vous jetez, soit les résidus de table et de jardin, sont recyclables par l'utilisation d'un composteur domestique.

Pour réserver votre composteur domestique.

Réservez dès maintenant au bureau ACCÈS MONTRÉAL de votre quartier. On vous indiquera les modalités pour réserver votre composteur.

Ce projet de la Ville de Montréal est réalisé en collaboration avec le Mouvement pour l'Agriculture Biologique et Environnement Canada.

VIVRE MONTRÉAL C'EST LA RESPECTER

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## « Du bon, du mauvais et de l'ignoble » aux scrutins de demain en Équateur

Plus de cinq millions et demi d'électeurs votent au premier tour des présidentielles et des législatives

Denis Hautin-Guiraut  
Le Monde

Plus de cinq millions et demi d'électeurs équatoriens sont appelés aux urnes, demain, pour le premier tour de l'élection présidentielle. Parmi les 12 candidats en lice pour remplacer le social-démocrate Rodrigo Borja, deux candidats de droite, M.M. Sixto Duran Ballen et Jaime Nebot, sont les mieux placés dans les sondages. Les électeurs sont aussi appelés à élire leurs députés, maires et conseillers municipaux.

QUITO — C'est un samedi soir presque comme les autres sur l'avenue Amazonas, en plein centre de Quito. La jeunesse de la capitale équatorienne s'y promène à pied ou en voiture, jusque tard dans la nuit. Chaque fin de semaine, l'avenue se

transforme en *tontodromo*, en piste pour cette « course de fous » qui rompt un peu l'ennui de cette capitale aux allures provinciales. À l'approche des élections générales de demain dimanche, l'agitation y est toutefois plus fébrile et les discussions plus échauffées.

La propagande électorale ne pêche pas par excès de fair-play. Les principaux candidats à la présidence s'injurient et trafiquent les spots télévisés de leurs adversaires, en les reprenant dans des montages de leur cru. Ils ne font pas non plus dans la modestie. Le populiste Abdala Bucaram veut « en finir avec la pauvreté », et le distingué Bolívar González se présente « comme l'un des 500 meilleurs avocats du monde ». Âgé de 39 ans il affirme avoir, depuis qu'il exerce, « plaidé et gagné plus de 5000 affaires ». Soit une par jour pendant 15 ans.

### Le pétrole, la banane et la crevette

Les deux principaux favoris, M. Jaime Nebot Saadi (Parti social-chrétien) et M. Sixto Duran Ballen (Union républicaine), ont appartenu tous deux jusqu'à l'an passé au même Parti social-chrétien. Ils sont maintenant à droite. C'est un désaveu pour le président Rodrigo Borja, de la Gauche démocratique, élu il y a quatre ans, et dont le parti représenté par l'ancien ministre Raul Baca Carbo, ne devrait pas rassembler plus de 10 % des suffrages.

« Quand nous sommes arrivés, explique le ministre de l'intérieur, M. Cesar Verduga, la situation économique était critique avec une inflation annuelle approchant 100 %, des déséquilibres financiers et des réserves monétaires à sec. L'effort de stabilisation mené depuis quatre ans,

n'est évidemment pas populaire ».

L'inflation a été ramenée à un taux de 50 % par an, les réserves atteignent 600 millions \$ et la croissance a été de 2,9 % en 1991, mais ces résultats, comparés à ceux des autres pays du continent, sont jugés insuffisants. « L'Équateur fait encore figure de pays en marge de l'évolution politique et économique de sa zone », souligne un expert économique, précisant qu'aucun programme de privatisation n'a été mis en œuvre, que l'État est encore pléthorique et souvent corrompu. « Il est vrai, poursuit-il, que ce gouvernement a fait d'évidents efforts de modernisation, dans le cadre d'une économie qui repose toujours sur trois piliers principaux, le pétrole, la banane et la crevette (1) ».

Le ministre de l'intérieur préfère quant à lui souligner les inconvénients d'un système institutionnel,

qui prévoit un mandat de quatre ans non renouvelable pour le président et des élections législatives à mi-mandat. « Ce système paralyse l'exécutif, qui ne peut pas faire passer les réformes qu'il souhaite », dit Verduga.

Les programmes présentés par les deux candidats qui devraient, sauf surprise, s'affronter au deuxième tour, le 5 juin, n'offrent que des formules assez vagues qu'illustre le slogan de M. Nebot « Le changement, maintenant ! ». Ils comprennent un plan de privatisation et une diminution du poids de l'État qui laissent entrevoir des mesures de choc.

Les principales différences tiennent plutôt à la personnalité de ces deux hommes. Plus pondéré que son rival, l'architecte et urbaniste Sixto Duran Ballen, originaire de la Sierra et âgé de 70 ans, apparaît susceptible de recueillir les voix d'une gauche d'ores et déjà convaincue de son

échec. De son côté, M. Jaime Nebot, bouillonnant avocat de 46 ans, pourrait recueillir les voix populistes du candidat Abdala Bucaram, ainsi que celles des grands propriétaires et industriels de la côte.

« Qu'est-ce qui va changer en définitive ? », se demande-t-on en attendant le *tontodromo*. Dans sa dernière livraison, l'hebdomadaire *Vis-tazo* résumait un peu ce sentiment en tirant en couverture sur « le bon, le mauvais et l'ignoble de la campagne ». Le bon concernait « l'absence de violences physiques », l'ignoble « l'abus d'insultes et d'accusations gratuites » et le mauvais « une campagne courte en idées et en débats de fond ».

(1) Les trois principales sources de devises de l'Équateur. Le pétrole représente 40 %, la banane 25 % et la crevette 17 % des exportations du pays.

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

## Journaliste

**LE DEVOIR** est à la recherche de deux jeunes journalistes à titre de surnuméraires d'été pour travailler au sein de la section des informations générales.

Des études universitaires en journalisme ou en communication, une connaissance de la presse écrite et la maîtrise d'autres langues que le français seront des atouts.

Durée de l'emploi: 10 semaines

Rémunération: selon la convention collective en vigueur.

Envoyez vos candidatures avant le 26 mai à:

Bernard Descôteaux,  
rédacteur en chef et directeur de l'information,  
**LE DEVOIR**  
211, rue du St-Sacrement,  
Montréal, (Qc)  
H2Y 1X1.

La direction du Centre canadien de recherche et développement cliniques s'agrandit et désire ajouter un médecin à son équipe. Nous sommes donc à la recherche d'un(e)

## Directeur(trice) associé(e) - M.D.

Vous serez appelé(e) à seconder le directeur régional dans la gestion de tous les programmes de recherche clinique au Canada. Vous aurez une équipe de scientifiques compétents sous vos ordres et devrez voyager beaucoup au Canada.

Idealement, vous êtes un médecin bilingue et dynamique et possédez une expérience pertinente en recherche clinique. Vous avez aussi un grand talent de communicateur(trice) et de gestionnaire de projets. Votre connaissance de l'industrie pharmaceutique constitue un atout de plus.

Nous offrons une gamme complète d'avantages sociaux, une voiture de fonction et un salaire de base concurrentiel.

Les personnes aptes à occuper ce poste et intéressées à poser leur candidature sont priées d'envoyer leur curriculum vitae sous pli confidentiel, au plus tard le 31 mai, à l'adresse suivante:



Service des ressources humaines  
**WYETH-AYERST RECHERCHE**  
Centre canadien de recherche et développement cliniques  
1025, boul. Laurentien  
Saint-Laurent (Québec) H4R 1J6

Un accusé de réception ne sera envoyé qu'aux personnes retenues pour une entrevue. Nous pratiquons l'équité en matière d'emploi.

**appel de candidatures**

**Gouvernement du Québec**

Pour l'équité d'emploi  
**RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC**  
CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMME  
AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE  
47 452 \$ à 55 298 \$

**CONCOURS NUMÉRO 1050-913004:** Ce concours vise à combler un emploi régulier et au besoin, des emplois semblables dans divers ministères ou organismes dans la région administrative de Québec — Présentement un emploi à la Régie de l'assurance-maladie du Québec, à la Direction des programmes hors du Québec et d'aides techniques, à Sillery.

**ATTRIBUTIONS:** Sous l'autorité de la directrice, orienter et réaliser des travaux d'étude, de recherche et d'analyse permettant le développement, l'implantation et l'évolution des programmes d'aides techniques.

**CONDITIONS D'ADMISSION:** Détenir un diplôme de 1er cycle en ergothérapie, en physiothérapie ou dans une autre discipline pertinente ayant permis l'acquisition de connaissances spécifiques reliées à l'attribution des aides techniques notamment le positionnement et les fauteuils roulants ET posséder 8 années d'expérience pertinente aux attributions de l'emploi dont de l'expérience en matière d'évaluation et de développement de programmes gouvernementaux. Inclure une photocopie de ses attestations d'études.

**PÉRIODE D'INSCRIPTION:** 16 mai au 1er juin 1992.  
**INSCRIPTION:** Régie de l'assurance-maladie du Québec, 1125 chemin St-Louis, dépôt de courrier 77, Sillery, Québec G1S 1E7.

**INFORMATION:** M. Jacques Boulanger, (418) 682-5131  
Mme Suzanne Thompson, (418) 682-5113

**Renseignements importants**

Il peut exister d'autres conditions permettant l'admission aux concours, telles que la compensation de la scolarité par de l'expérience. Lorsqu'aucune expérience n'est exigée les personnes en voie de terminer la dernière année de scolarité requise peuvent être admises. Pour occuper un emploi dans la fonction publique, il faut une connaissance du français appropriée aux fonctions. Les personnes ayant le statut de résident permanent sont admissibles, sauf s'il est mentionné dans l'appel de candidatures qu'elles doivent avoir le statut de citoyen canadien. Des renseignements supplémentaires sont disponibles auprès des personnes désignées sous la rubrique « information » et dans les bureaux régionaux de l'Office des ressources humaines.

L'inscription se fait à l'aide du formulaire « Offre de services » disponible dans les bureaux régionaux de l'Office et dans les directions de personnel des ministères et organismes gouvernementaux. « L'offre de services » doit être accompagnée d'une photocopie de l'original des attestations d'études et de tout autre document prouvant que les conditions d'admission sont remplies. Pour être acceptées, les candidatures doivent être reçues à l'adresse indiquée durant la période d'inscription.

**Québec**

91-92-145

## Professeur en travail social

Le Département des sciences humaines de l'Université de Québec à Hull est à la recherche d'un professeur régulier en travail social.

**Qualifications particulières:**

Doctorat dans une discipline appropriée, formation et expérience en travail social, spécialisation en intervention sociale personnelle. Les candidatures dont le domaine de spécialisation est connexe à l'intervention sociale personnelle pourront être considérées.

**Qualifications:**

Les candidats devront aussi démontrer des capacités de recherche universitaire, des habiletés à transmettre leur enseignement, des aptitudes à l'encadrement de étudiants, etc. Les candidats devront faire la démonstration de leur bonne connaissance de la langue française écrite et orale.

**Renseignements supplémentaires**

**Traitement:** Selon la convention collective

**Lieu de travail:** Hull

**Date d'entrée en fonction:** À déterminer

Les candidats sont priés de faire parvenir leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant 16 h 30 le 3 juin 1992 à l'adresse suivante:

**Monsieur Daniel Tremblay, Ph. D.**  
Directeur du Département des sciences humaines  
Université de Québec à Hull  
Case postale 1250, succursale B  
Hull (Québec) J8X 3K7

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Poste accessible aux femmes et aux hommes.

**Université de Québec à Hull**  
*L'Université en Outaouais*

## LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CONTACTEZ MICHELINE TURGEON

# 842-9645

**FNAP**

**LE CARREFOUR UNIVERSITAIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

### POSTES DE CHARGÉ(E)S DE COURS

L'École nationale d'administration publique est à la recherche de candidatures pour combler des postes de chargé(e)s de cours dans les domaines et les régions suivantes:

Administration de l'aide internationale	Hull
Analyse et interprétation des données	Québec
Changements technologiques et gestion des ressources humaines	Québec et/ou Montréal
Consultation auprès des organisations	Québec et/ou Montréal
Économie internationale	Québec
Formulation de problèmes et prise de décision	Hull
Gestion de projets	Hull
Marketing social et communication publique	Hull
Mathématiques de la décision	Hull et/ou Québec
Méthodes de recherche et d'intervention en milieu organisationnel	Québec et/ou Montréal
Planification et contrôle	Québec et/ou Montréal
Problèmes et politiques économiques	Hull
Théories de l'organisation	Québec et/ou Montréal

**QUALIFICATIONS**

Les candidat(e)s doivent posséder un grade universitaire de 2e cycle et avoir une bonne connaissance de l'administration publique en général ou de l'un de ses secteurs.

De préférence, les candidat(e)s doivent avoir acquis une expérience de l'enseignement universitaire et de la recherche. Une expérience de la gestion dans les secteurs public ou parapublic serait un atout.

**DATES**

Ces cours seront dispensés durant l'année académique 1992-1993.

**Traitement**

Selon la politique de rémunération des chargé(e)s de cours de l'École.

L'École nationale d'administration publique est un établissement universitaire à vocation professionnelle voué à la formation et au perfectionnement des gestionnaires de l'administration publique. Membre du réseau de l'Université du Québec, l'ENAP dispense un enseignement de deuxième cycle universitaire auprès d'une clientèle d'adultes sur l'ensemble du territoire québécois.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, cette annonce s'adresse en premier lieu aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 26 mai 1992 ou de s'adresser pour de plus amples informations à:

**Monsieur Maurice Patry**  
Directeur de l'enseignement et de la recherche  
École nationale d'administration publique  
945, avenue Wolfe, Sainte-Foy, (Québec)  
G1V 3J9 - (418) 657-2485

Université du Québec  
**École nationale d'administration publique**

## PROFESSEUR OU PROFESSEUR

### psychopédagogie de la petite enfance

Poste régulier à temps complet.  
Entrée en fonction: le 1<sup>er</sup> août 1992

**Profil des fonctions**  
Enseignement aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles; encadrement d'étudiants et d'étudiantes; recherche; administration; service à la collectivité; animation de stagiaires.

**Qualifications requises**  
Doctorat en psychologie de l'éducation ou en psychopédagogie ou dans un domaine connexe; expérience pratique au niveau de l'éducation au préscolaire ou expérience clinique en pédiopsychologie; une expérience de recherche dans le domaine de la psychologie sociale centrée sur la petite enfance et l'enfance (0-6 ans) serait un atout.

Faire parvenir votre curriculum vitae, accompagné d'au moins deux lettres de référence, au plus tard le vendredi 12 juin 1992, 16h, à:

Monsieur le Doyen  
Faculté d'éducation  
Concours 92-1-11  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

## PROFESSEUR OU PROFESSEUR

### didactique de l'enseignement religieux

Poste régulier à temps complet  
Entrée en fonction: le 1<sup>er</sup> juin 1992

**Profil des fonctions**  
Enseignement aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, en particulier au programme de baccalauréat en enseignement au préscolaire et au primaire; encadrement d'étudiants et d'étudiantes; recherche; administration; service à la collectivité; animation de stagiaires; élaboration de programmes de recherche théoriques et empiriques reliés à l'étude des rapports entre foi chrétienne, religion, culture, éducation scolaire et formation des enseignants et des enseignantes; coordination de la formation des enseignantes et des enseignants avec les autres ordres d'enseignement, les organes de planification au ministère de l'Éducation et les autres universités.

**Qualifications requises**  
Doctorat relié à la didactique de l'enseignement ou doctorat dans un champ de spécialisation équivalent; diplôme de 1<sup>er</sup> ou de 2<sup>e</sup> cycle en enseignement religieux; expérience pratique significative du milieu scolaire.

Faire parvenir votre curriculum vitae, accompagné d'au moins deux lettres de référence, au plus tard le vendredi 12 juin 1992, 16h, à:

Monsieur le Doyen  
Faculté d'éducation  
Concours 92-1-12  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Allez ! Faites du vent, pas du ventre.  
Quand on est bien, on est plus beau.

**PARTICIPATION**

## À vous de jouer.

Les conditions de travail sont régies par les conventions collectives en vigueur. L'Université de Sherbrooke respecte le principe d'équité en emploi et elle s'est dotée d'un Programme d'accès à l'équité en emploi pour les femmes. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada la priorité sera accordée aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents.

**UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**  
UN PAYS DE CONNAISSANCE

# Changements au régime d'assurance-maladie du Québec

Voici un résumé des mesures qui constituent les changements au régime d'assurance-maladie du Québec et qui prennent effet le 15 mai 1992.

*Veuillez noter que les prestataires de la sécurité du revenu (bénéficiaires de l'aide sociale) ainsi que leurs enfants, ne sont aucunement touchés par ces mesures.*



## SERVICES DENTAIRES 10 à 16 ans

Le programme de services dentaires reste inchangé pour les enfants de moins de 10 ans. Les services actuellement couverts par l'assurance-maladie pour ce groupe d'âge, soit les examens, consultations, radiographies, obturations, couronnes, endodontie et traitement de canal sur dent permanente, chirurgie et ablation de dents et racines, continuent

de l'être.

Par contre, dès qu'un enfant atteint l'âge de 10 ans, tous les services dentaires préalablement assurés dans le cadre du programme pour enfants ne sont plus assurés.

Attention: Le programme reste inchangé pour les prestataires de la sécurité du revenu (bénéficiaires de l'aide sociale) ainsi que leurs enfants. Ces personnes sont toujours couvertes par le programme des services dentaires. De même, les enfants hospitalisés ou hébergés en établissement sont couverts par les établissements concernés.

## EXAMENS DE LA VUE 18 à 40 ans

Dès maintenant, les personnes âgées de 18 à 40 ans inclusivement devront payer les optométristes pour tous les services qu'ils leur rendent. Ces personnes devront également payer les médecins, omnipraticiens ou ophtalmologistes, qui leur font passer un examen de la vue pour obtenir ou renouveler une ordonnance pour des lunettes ou des lentilles de contact.

Attention: Les examens continuent d'être gratuits pour les prestataires de la sécurité du

revenu (bénéficiaires de l'aide sociale). De plus, les services rendus aux adultes hospitalisés ou hébergés en établissement ainsi qu'aux handicapés visuels resteront gratuits et seront à la charge des établissements concernés.

## MÉDICAMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

### 65 ans OU PLUS

Toutes les personnes âgées de 65 ans ou plus, qui bénéficient du programme de médicaments gratuits, devront maintenant payer 2,00 \$ pour chaque médicament prescrit ou pour chaque renouvellement d'un médicament prescrit, et ce, jusqu'à ce que le maximum de 150,00 \$ de contribution par année civile ait été atteint. Les bénéficiaires du maximum du supplément du revenu garanti seront exemptés de cette mesure.

*Cependant, dès le 15 mai, pour la première année de cette mesure, toutes les personnes âgées de 65 ans ou plus devront payer à leur pharmacien une contribution de 2,00 \$ par médicament prescrit ou pour tout renouvellement, et ce, sans limite du nombre de médicaments prescrits durant cette même année.*

Par la suite, c'est-à-dire dès le début de l'année 1993, la Régie de l'assurance-maladie procédera à certains remboursements de la façon suivante:

1. remboursement à tous les usagers de la contribution payée en 1992 excédant le maximum de 150,00 \$;
2. remboursement à tous les usagers recevant le montant maximal du supplément de revenu garanti de la totalité des montants payés en 1992.

Les modalités de remboursement seront communiquées dès cet automne.

Toutes ces mesures s'appliquent aussi aux services rendus hors du Québec.

Procurez-vous le dépliant « Changements au régime d'assurance-maladie du Québec » dans les pharmacies, les CLSC, les hôpitaux, dans les bureaux de Communication-Québec, ceux de Travail-Québec et, bien sûr, dans ceux de la Régie ou téléphonez à la « carte-soleil parlante »:

Québec: 646-4636

Montréal: 864-3411

Ailleurs au Québec: 1 800 561-9749  
(sans frais d'interurbain)

## ÉDITORIAL

## Une escroquerie planifiée

**A**VANT d'être une grossière stratégie pour court-circuiter la façon dont le Québec voulait décider de son avenir, le projet fédéral de loi référendaire est une insulte à l'intelligence et à la morale civique. On aurait délibérément voulu favoriser l'abus, la manipulation, la confusion en vue de faire triompher la thèse du plus riche et du plus fort, qu'on n'aurait rien inventé de mieux. Selon le parrain du projet, M. Harvie Andre, il fallait en passer par là pour se conformer à la Charte canadienne des droits. Si tel est le cas, la Charte ne vaut pas le papier sur laquelle elle est écrite, comme l'a déjà dit puis ravalé le premier ministre du Canada, M. Mulroney.

Le référendum auquel songe le gouvernement fédéral a beau n'être qu'une « consultation », et ne lier en rien les autorités politiques, son résultat aura une influence massive sur la suite des choses, dans toutes les provinces y compris au Québec. S'il se rit d'un minimum d'exigences démocratiques, il devient une escroquerie planifiée. Certains réussissent et celle-ci pourrait triompher, en profitant du degré d'écoeurément collectif qui entoure le débat constitutionnel. Mais un pays qui survivrait par de tels moyens serait un pays en sursis.

Déposé hier à la Chambre des communes, le projet de loi référendaire organise la vente des votes aux plus offrants. Pas de financement public des forces du « oui » ou du « non ». Aucune limite aux dépenses des individus, des groupes, des corporations, des partis. La seule obligation en est une de divulgation, pour les contributions dépassant la somme de 250 \$. Le gouvernement fédéral n'aura pas à rendre compte de ses propres dépenses, et se contente cyniquement de promettre qu'il n'abusera pas. Tout comme en 1980, faut-il supposer !

Le seul semblant d'impartialité est une blague. Il n'y aura pas de comité-parapluie du « oui » et du « non », mais une myriade de « comités référendaires » qui se rangeront dans l'un ou l'autre camp. Pour devenir un comité, il suffira d'avoir plus de 5000 \$ à dépenser. Même une personne seule pourra se dire un « comité », par un miracle fédéral de transsubstantiation. Et c'est entre les cent, mille, ou dix mille comités — le sait-on — qu'un « arbitre » répartira, également paraît-il, les trois heures d'antenne radio-télé gratuites que chaque réseau devra mettre à la disposition du débat référendaire. Il va sans dire que les comités pourront se payer autant d'heures publicitaires qu'ils le voudront et le pourront. C'est ce que M. Andre appelle donner aux par-

ties des « chances égales de faire passer leur message par la publicité payante ».

Même aux États-Unis, dont la Charte des droits vénéra à l'extrême toutes les libertés, on n'est jamais allé aussi loin dans la soumission de l'exercice démocratique aux lois du plus payant. Mais M. Andre le dit en tremblant, ses avocats l'assurent que la moindre contrainte supplémentaire irait contre la liberté d'expression et contre la liberté d'association. Peu importe que la Charte canadienne des droits affirme, dans son premier article, que les libertés ne sont pas absolues et qu'on peut les restreindre « dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ». Autrement dit, selon le raisonnement d'Ot-

## Une bonne façon d'orchestrer un non-lieu

tawa, des règles référendaires démocratiques iraient à l'encontre des équilibres qu'on attend dans une société démocratique. Comprenez qui pourra.

Pour accepter de se discréditer ainsi, il faut caraburer à une espérance qui efface les scrupules. On a beau retourner l'affaire dans tous les sens, un seul scénario émerge avec un tant soit peu de vraisemblance. Avec la connivence probable du Québec, le gouvernement fédéral s'apprête à se livrer à un gros sondage sous forme référendaire, dont les résultats seront si flous qu'ils permettront de reporter les décisions constitutionnelles aux calendes grecques.

Gare aux fausses pistes où l'on voit pire. Réunis hier à Vancouver, par exemple, les premiers ministres de l'Ouest se liguèrent contre le projet référendaire d'Ottawa à cause de ses allures de coup de force contre les provinces. Leurs griefs, disaient-ils, sont ou écartés ou méprisés durant les négociations constitutionnelles en cours et le gouvernement fédéral, prévoyant l'impossibilité d'arriver à un accord d'ici la fin de mai, en appellera directement aux citoyens pour faire prévaloir ses propres solutions, concoctées avec l'aide du gouvernement québécois. Paranoïa que partage ici le mouvement souverainiste, dont le cauchemar serait de voir arriver une proposition constitutionnelle très séduisante pour le Québec.

On veut bien que le gouvernement conservateur ait l'esprit un brin dérangé à force de se faire assommer dans les

sondages, mais il n'est quand même pas suicidaire au point d'affronter directement l'ensemble des premiers ministres provinciaux du Canada anglais. Pour comprendre où il va avec des sabots aussi bruyants, il faut plutôt s'intéresser aux sondages qui délectent désormais la classe politique outaouaise. Ces sondages indiquent qu'une majorité de Canadiens, les Québécois en tête, se rallient quand on leur propose une solution en termes très généraux. Que diriez-vous d'une Constitution qui garantirait la reconnaissance du Québec comme société distincte, l'autonomie gouvernementale pour les autochtones, une réforme du Sénat, et une Charte sociale ? s'enquérirait il y a deux semaines la firme Insight Research. 55 % des Canadiens aimeraient beaucoup la chose, tout comme 63 % des Québécois.

C'est à ce genre de question évidente que semble penser le gouvernement fédéral, et il serait difficile d'être beaucoup plus précis lors d'un référendum. Qu'Ottawa soit le maître du scrutin au Québec, ou qu'il laisse le gouvernement du Québec poser lui-même la question selon les règles référendaires québécoises plus montrables que celles du projet Andre, le résultat prévisible permettrait aux deux gouvernements de respirer. Le premier ministre du Québec aurait beau jeu d'annuler le référendum sur la souveraineté qu'exige la loi 150 pour octobre prochain, ce serait logique. Et tout le monde retournerait à la table de négociations, sans échecance cette fois, pour tenter de mettre en oeuvre et par écrit le beau consensus qu'on aurait découvert chez les Canadiens.

Il n'y a pas beaucoup d'autres façons d'orchestrer le non-lieu qu'espèrent désormais et le gouvernement conservateur fédéral et le gouvernement libéral du Québec, qui se résignent à l'impossibilité de produire d'ici la fin du mois des « offres » crédibles. Un non-lieu acceptable aussi aux autres gouvernements provinciaux qui ne savent plus comment se dépêtrer de la « ronde Canada » et que les demandes des autochtones, notamment, inquiètent plus qu'ils ne veulent l'avouer en public. L'affaiblissement actuel du Parti québécois, que l'affaire Morin démolirait et éclabousse, permet à tout ce monde d'espérer une indignation et une mobilisation réduites.

Autre effet secondaire, il y a des rélections qui s'espéreraient mieux à partir d'un tel scénario, tant à Ottawa qu'à Québec. Le Canada continuerait à croupir dans sa maladie chronique, mais les apparences seraient sauves aux urnes. C'est tout à fait dans l'esprit, dans le droit fil de la farce référendaire qu'on vient de nous proposer.

LISE BISSONNETTE



Daniel Latouche

## Opération Jeanne-d'Arc, phase II

**I**L Y A quelque chose d'extrêmement satisfaisant à découvrir que les événements se déroulent selon le plan que vous aviez conçu à leur intention. On jurerait qu'ils vous écoutent et dans un univers où personne n'a l'habitude de porter la moindre attention à vos propos — pas plus vos étudiants que vos enfants — c'est réconfortant de découvrir que vous n'êtes pas toujours à côté de vos pompes.

Prenez un cas au hasard, vraiment au hasard, celui de Claude Morin par exemple. Tout va bien. La première partie de l'opération a produit les effets prévus et nous sommes maintenant prêts à entreprendre la phase II, celle qui va donner le ton aux prochaines semaines. C'est maintenant que l'on marque les points qui comptent et tout semble indiquer qu'à Ottawa, on était prêt.

Faisons le point. Dans le petit monde du renseignement, il n'y a que deux façons de déterminer si une personne dont la crédibilité est en jeu dit la vérité : la cohérence interne de son histoire et l'engrenage d'événements que cette personne a pu enclencher. À cet effet, le cas Morin est particulièrement intéressant car il nous permet d'évaluer la capacité individuelle et organisationnelle du mouvement souverainiste à tenir son bout dans la « Grosse ligue », celle des États-nations.

Voyons d'abord la question de cohérence. Je m'excuse à l'avance du ton que je prends de cette démarche, mais devant les attaques d'infantilisme avancé qui se multiplient à droite et à gauche, il n'y a pas d'autre façon de procéder qu'en reprenant l'affaire à la base et en jouant au professeur.

La cohérence donc. Elle n'a rien à voir avec les preuves que la personne incriminée peut fournir quant à la pureté de ses intentions ou de ses comportements passés. Ce qui importe, c'est la qualité des trous, des imprécisions, des contradictions et des erreurs que son histoire comporte. Oui, vous avez bien lu : les trous, les imprécisions, les contradictions et les erreurs. C'est là que tous les agents doubles et triples se font prendre. Dans certains cas leur couverture est parfaite et ils peuvent vous dire avec exactitude ce qu'ils faisaient et où ils étaient le 12 juillet 1969. L'agent le moins intelligent a appris à éviter cette erreur dès le deuxième jour de sa formation. Trop de précisions et d'alibis vous perdront à coup sûr.

**À**L'AUTRE EXTRÊME, il y a ceux dont les trous et les contradictions ne « concordent » pas. Ceux-là sont plus difficiles à repérer. Prenons un cas simple. Si quelqu'un vous dit qu'il a eu exactement six rencontres avec un informateur, mais qu'il ne se souvient pas où et quand ces rencontres ont eu lieu, vous savez qu'il ment. Mais c'est là que cela se complique. En effet, toute personne prise dans une « affaire » va nécessairement oublier certains faits et en reconstruire d'autres. C'est inévitable et c'est le cas de Claude Morin. Son histoire respire la vérité précisément parce qu'elle n'est pas parfaite. Selon le point de vue où vous vous placez, elle ne constitue peut-être pas toute la vérité ou encore elle peut vous sembler une vérité inacceptable, mais cela ne change rien à sa qualité première.

Et puis, il y a le deuxième critère : le déroulement des faits et des événements. Ce déroulement s'évalue à un double niveau.

Voyons d'abord le déroulement historique. Ceux qui pensent que des décisions personnelles de l'ancien ministre ou l'information qu'il aurait pu transmettre à Ottawa sont susceptibles d'avoir modifié le cours de l'histoire prennent leurs désirs pour des réalités et sont bien ignorants du rôle de l'information et du renseignement dans les gouvernements modernes.

Revenons une fois de plus au manuel. C'est vrai que cette fois, c'est au chapitre trois. Il est donc compréhensible que nos experts n'aient pas lu jusque-là.

En la matière, les deux règles de base sont les suivantes : (1) dans le domaine militaire et du contre-renseignement, la qualité de l'information dont vous disposez sur un adversaire est inversement proportionnelle au caractère public qui entoure cette information, (2) dans le domaine politique, c'est la publicité d'une information qui en fait sa force.

C'est évidemment le deuxième cas qui nous intéresse, hormis que vous considériez comme hautement géostratégique le fait que Claude Morin ait

été au parfum de l'identité des Dunking Donuts préférés de notre Police provinciale. Dans le cas d'un ministre aussi « politique » que lui, la meilleure façon de l'utiliser est au jour le jour dans des révélations de petits et grands scandales internes au gouvernement ainsi que dans une autodénonciation savamment orchestrée pour mettre le gouvernement dans l'embarras.



Il faudrait évidemment une enquête approfondie, mais de mémoire je ne me souviens d'aucun mini-scandale ayant affecté le gouvernement Lévêque qui aurait pu être attribué à Claude Morin. À l'époque, je fréquentais assidûment le petit monde journalistique de Québec — ce qui avait le don d'irriter mon patron — mais je n'ai jamais rencontré un seul journaliste disposant d'une information ou posant des questions qui laisseraient entendre qu'il disposait de renseignements privilégiés qui auraient pu venir d'un quelconque coulage ministériel.

Et puis, il y a le comportement du Parti québécois depuis le début de l'affaire. C'est l'autre niveau et sans un seul doute ma plus grande source de satisfaction. S'il avait fallu que le parti se rallie derrière Claude Morin en criant à l'indignation et en tournant l'incident à son avantage, toute la thèse d'une habile manœuvre d'Ottawa tombait à l'eau. Mais le parti se comporte selon le plan prévu sans penser une seconde qu'il est en train de se clouer l'autre pied. On peut toujours compter sur ce bon PQ au moment choisi.

La chasse aux sorcières a donc commencé et le Parti québécois risque fort de se retrouver dans le rôle de Jeanne d'Arc, une allumette à la main. C'est à se demander si toute l'opération n'a pas été conçue par Ottawa à cette fin. Dans l'immédiat, le parti va être appelé à se remettre à l'heure de 1980 et de 1985. On va refaire ses comptes et tenter de régler les « factures » encore en suspens. C'est non seulement une perte de temps et d'énergie, mais c'est aussi une démarche hautement décapante. Elle rend impossible le pansement définitif de vieilles blessures.

**D'**ICI QUELQUES JOURS, si ce n'est pas déjà fait, on peut s'attendre à voir resurgir le nom de Pierre Marc Johnson. À qui cela profite-t-il ?

Deuxième conséquence de l'opération Jeanne-d'Arc, l'impossibilité dans laquelle va se trouver le PQ d'élargir sa coalition. On peut déjà dire adieu à une entente efficace avec le Bloc québécois. Pensez-y un instant. Tous les membres du Bloc ont déjà été des fédéralistes convaincus. Un d'entre eux a déjà été ministre de Robert Bourassa et l'autre ambassadeur à Paris. Compte tenu du climat, il est peu probable qu'on s'allie de très près avec ces gens.

Troisième conséquence, le repli du PQ sur son option dure et pure ainsi que l'impossibilité où vont se trouver plusieurs des représentants du milieu des affaires de rejoindre publiquement la mouvance souverainiste. Ils vont y penser deux fois avant de s'embarquer dans une équipe aussi « religieuse » et qui n'hésitera pas à les dénoncer à la moindre provocation.

Et puis, il y a le climat de suspicion permanente que cela va causer. En effet, la tentation va être forte de pointer du doigt les uns et les autres. Bientôt on va se poser des questions sur ceux-là mêmes qui crient le plus fort et demandent l'exécution publique de Claude Morin. Pourquoi cet acharnement ? Comment expliquer qu'ils fassent aussi facilement le jeu des « faiseurs d'opinion » fédéraux, les fameux spin doctors. Certains dossiers vont vraisemblablement devoir être rouverts, celui du départ de Pierre Marc Johnson par exemple.

Cet amateurisme à quelque chose de navrant. Avoir travaillé si fort pour une option et accepter en bout de ligne de se laisser manoeuvrer aussi facilement. Mais si c'est ainsi que les péquistes voient la vie, autant le savoir tout de suite. Il nous reste cependant la satisfaction de constater que tout se déroule selon le scénario prévu. Jeanne aurait été fière.

## LETTRES AU DEVOIR

## Hommage à Jean Martucci

HOMMAGE À UN de vos anciens collaborateurs. Jean Martucci 16 mars 32 — 11 mai 87.

Déjà bientôt cinq ans disparaissait un de nos ardens défenseurs de la langue française. En effet le 11 mai 1987 Jean Martucci nous quittait pour un monde meilleur. Monsieur Martucci n'a pas quitté cette terre sans y laisser sa trace.

Depuis son départ la ville de Montréal a nommé du nom de « Jean Martucci » un parc du quartier d'Ahuntsic dans le Domaine St-Sulpice à deux pas du Collège André-Grasset son Alma Mater, ceci grâce aux démarches entreprises par Monsieur René Gareau. Ensuite le groupe Citoyens et Citoyennes pour un Québec français créait un prix Jean-Martucci, qui fut décerné à deux reprises, entre autres à la ville de Rosemère pour son unilinguisme français.

Ce fut ensuite lors des fêtes du 50e anniversaire de la Société Catholique de la Bible dont il fut président, puis au Musée de la Civilisation de Québec que Novalis et Jacobi lançaient à titre posthume les écrits de Jean Martucci, *Toi qui vient nous guérir*.

Seul ombre au tableau, une candidature fut soumise au gouvernement du Québec d'alors, mais elle ne fut pas retenue pour l'Ordre du Québec à titre posthume.

Monsieur Jean Martucci avait fait connaître le Québec lors de son séjour à titre de délégué du Québec en Italie par une série de 13 émissions diffusées par la RAI et par de multiples représentations dans différentes villes d'Europe.

Au Québec il avait servi sa province à plusieurs titres : sous-ministre de Monsieur Camille Laurin au développement culturel, président du Conseil de la langue française après avoir enseigné plus de 20 ans à l'Université de Montréal à la faculté de Théologie, il fut aussi commissaire à l'Expo 67 — Pavillon Chrétien, secrétaire du Cardinal Léger.

Jean Martucci avait signé une série d'articles pour LE DEVOIR qui furent par la suite publiés sous le titre de L'Ancien et le Nouveau.

Jean on ne l'oublie pas.  
Ta famille et tes amis.

Noël Gravel  
Montréal, 25 avril 1992

## Diffuser la culture

MONSIEUR LE MAIRE, la première page du DEVOIR de ce matin titre : « Montréal fermera ses bibliothèques plutôt que ses pismes ». Voici le moyen « infallible » qu'a tenu votre administration pour comprimer ses dépenses publiques.

Selon les déclarations de Madame Cousineau, ces mesures n'affecteraient que très peu les citoyens et citoyennes puisque la période d'emprunt des livres serait prolongée

et que le nombre de livres empruntés serait augmenté pour la période des vacances de la construction. Dans le cas précis des bibliothèques, « l'économie » se chiffre à 63 900 \$ soit 0,003 % sur un total de coupure de 18,6 millions.

La Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec est en total désaccord avec cette vision du service des bibliothèques. Nous tenons à vous rappeler que le service d'une bibliothèque municipale ne se limite pas à l'emprunt et l'échange de livres. Le mandat de la bibliothèque municipale comporte quatre volets soit : la diffusion de la culture, l'éducation, l'information et le loisir. Le rôle d'animation assumé par les bibliothèques de quartier n'est certainement pas le moindre.

Faut-il vous rappeler le taux d'analphabétisme à Montréal, le taux de décrochage scolaire et la migration des sièges sociaux et des entreprises vers les banlieues ? Nous pensons que vous êtes très au fait de ces tristes réalités et qu'elles vous tiennent à coeur ; cependant vous ne semblez pas reconnaître le rôle important que jouent les bibliothèques dans la tentative de contrer ces phénomènes tout au long de l'année.

Le rôle d'information attribué à la bibliothèque se réalise autant durant la période estivale que durant les autres périodes. Les vacances de la construction ne freinent nullement le fonctionnement des activités régulières des entreprises et des organismes et certainement moins encore cette année avec la situation économique que l'on connaît.

Il n'y aura pas de grand départ de la population et par conséquent les citoyens et citoyennes de Montréal auront, plus que jamais, besoin d'un des rares services gratuits de la ville.

Le coût du maintien des services des bibliothèques durant la période des vacances est minime comparé aux autres dépenses de la Ville. Les contribuables sont en droit d'at-

tendre de votre administration une gestion équilibrée des dépenses.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, de reconsidérer cette décision dans l'intérêt de la population montréalaise.

Robert F. Clarke  
Montréal, 29 avril 1992

## Partenaire à parts égales

LE MONDE vient de vivre trois jours de violence de Los Angeles. Ceux qui n'étaient pas sur place ont assisté devant leur écran de télévision à des spectacles habituels de la société moderne. Il s'agit de guerre. À la différence, qu'avec celle-ci, les antagonistes étaient différents car le démon communiste avait disparu de la scène.

Peut-on se poser la question : est-ce que la société occidentale veut tirer une leçon de la révolte des opprimés de Los Angeles ? Depuis des années, il s'est passé tant d'épreuves de confrontations dont les origines sont toujours l'injustice envers les classes désarmées de tous genres et des mal aimés damnés de la terre.

En voyant à la télévision les événements de Los Angeles, le monde est plongé d'avantage dans la confusion. Les téléspectateurs qui s'attendaient à voir des batailles, entre Blancs et Noirs seulement, ont vu des pauvres de toutes les races prendre avantage de cette situation pour manifester de différentes manières leur mécontentement. Cette confusion est créée par le pouvoir des grandes puissances, qui ont le privilège de manipuler à leur guise tous les citoyens du monde en les dressant les uns contre les autres.

L'acquiescement des quatre policiers dans l'affaire de Rodney King fait partie de la conspiration de la société blanche dans le monde ; de l'Afrique du Sud aux États-Unis en passant par l'Europe. Ces agressions sont les réalités auxquelles le peuple noir et amérindien sont confrontés depuis le berceau. Ceci se concrétise par le mutisme observé par la plupart des dirigeants des États. Nos dirigeants ont été peu loquaces sur le sujet, contrairement à leurs habitudes.

Il demeure que la révolution de Los Angeles est regrettable mais inévitable. Le message est clair, il ne peut y avoir de paix sans que la société blanche accepte de considérer chaque citoyen comme un partenaire à part égale. Les Noirs riches, de leur côté, doivent prendre davantage conscience d'investir dans leur communauté. Par conséquent, les hommes d'affaires noirs doivent assurer une plus grande présence parmi les leurs comme font les citoyens des autres milieux ethniques.

Investir dans les communautés noires est un excellent placement à long terme, c'est enrichir le patrimoine culturel, économique canadien et québécois et cela coûtera moins cher que d'investir dans les prisons et les services sociaux.

Roué-Doudou Boicel  
Montréal, 5 mai 1992

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa  
le 10 janvier 1910

Directrice :  
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef  
et directeur de l'information  
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration  
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint  
Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information  
Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des publications spéciales  
Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS